

REAMENAGEMENT DU CENTRE-BOURG DE MIGNE-AUXANCES

EVALUATION D'IMPACT SUR LA SANTE

COMITÉ DE PILOTAGE

Mairie de Migné-Auxances

Mme JARDIN Florence - Maire
 M. JUIN Daniel - Adjoint à la voirie et à l'urbanisme
 Mme NOSSENT Agnès - Déléguée au handicap et à l'accessibilité
 M. MILORD Georges - Directeur des services techniques de la mairie
 Mme PAIN Bérénice - CCAS - épicerie sociale Le Panier Garni
 Mme MAZELIER Annick - DGA Pôle Développement Social et Cohésion Territoriale

Agence Régionale de Santé

M. ROBERT Joël - Responsable du Pôle Santé Publique et Environnementale - DD86

Institut Régional d'Éducation et Promotion à la Santé

M. LODEIRO Sébastien - Responsable Antenne Charente-Maritime - référent COMODEIS

Habitants

Mme GUERIF Christine - Architecte urbaniste

COMITE TECHNIQUE D'EVALUATION

ROBIN Stéphane (Pilotage - ORS NA)
 ALLONNEAU Nathalie (Centre social La Comberie)
 DELACOUR Virginie (Grand Poitiers)
 GARABEDIAN Nicole (Mairie Migné-Auxances)
 JUIN Daniel (Mairie Migné-Auxances)
 MALVAULT Christophe (IREPS NA)
 MILORD Georges (Mairie Migné-Auxances)
 NOSSENT Agnès (Mairie Migné-Auxances)
 PAIN Bérénice (Mairie Migné-Auxances)
 PALLARD Jean-Paul (Habitant Migné-Auxances)

REMERCIEMENTS

A l'ensemble des personnes ressources qui ont contribué à la réalisation de l'EIS, notamment les référents techniques et les habitants de Migné-Auxances qui ont participé aux entretiens.

CONTEXTE

Depuis 2014, Migné-Auxances est engagée dans le projet de réhabilitation de son centre-bourg. Cette démarche réalisée dans une perspective de développement durable a pour objectif « d'assurer le bien-être de tous et d'améliorer les rapports sociaux en préservant l'environnement ». Ce projet, partie intégrante du programme de l'équipe municipale, est intégré dans la réflexion de la communauté urbaine du Grand-Poitiers sur le renouvellement urbain de l'agglomération depuis la mise en place du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi). Les enjeux de ce projet consistent à améliorer la lisibilité des espaces, faciliter les déplacements des piétons et des cyclistes, faire de l'espace public un élément attractif afin de favoriser la convivialité, et affirmer la vocation « ville lente » du centre.

En collaboration avec l'Agence Régionale de Santé de Nouvelle-Aquitaine (ARS NA), la commune de Migné-Auxances a souhaité réaliser une évaluation d'impact sur la santé (EIS) dans le cadre de ce projet de réhabilitation. Cette méthode est en effet particulièrement adaptée pour permettre aux collectivités de prendre en compte les effets de leurs politiques ou de leurs projets sur la santé et de lutter contre les inégalités sociales et territoriales de santé. Afin de faciliter la diffusion d'une culture santé au sein de ses services, la municipalité a décidé de l'expérimenter sur les « espaces à vivre » du projet de réaménagement du centre-bourg. L'Observatoire régional de la Santé de Nouvelle Aquitaine (ORS N-A) a été missionné pour piloter cette démarche.

OBJECTIFS DE L'EIS

- Favoriser une approche intersectorielle de la santé au sein des services de la municipalité pour une appropriation du concept de santé et des déterminants ;
- Associer les personnes potentiellement impactées par le projet (habitants, acteurs locaux...) afin de co-construire des recommandations adaptées ;
- Évaluer les impacts positifs et négatifs du projet sur la santé en tenant compte des éventuelles inégalités sociales de santé ;
- Co-construire des recommandations concrètes et réalistes permettant de maximiser les effets positifs et de minimiser les effets négatifs.

GOVERNANCE DE L'EIS

Un comité de pilotage dédié à l'EIS a été mis en place ainsi qu'une équipe évaluatrice. Leur constitution est précisée dans l'encadré ci-contre.

Vue aérienne du centre bourg de Migné-Auxances sur lequel porte l'EIS



Source : Google Maps

● Créer de l'attractivité et faire du centre-bourg un élément moteur de la cohésion

La municipalité de Migné-Auxances, commune de plus de 6 000 habitants, s'étale sur un large territoire et est divisée en plusieurs pôles diversifiés, tant au niveau de l'habitat que de l'activité culturelle, sociale et économique. Dans ce contexte, le centre-bourg est un lieu central au niveau administratif (mairie), culturel/éducatif (bibliothèque, crèche et RAM, école de musique, église ...), social et associatif (mairie, CCAS, épicerie sociale, ADMR, club des aînés...), tandis que l'activité économique y est très faible (marché le samedi matin, mais absence de commerces). Le centre-bourg bénéficie également d'un cadre de vie à mettre en valeur, tant du point de vue patrimonial que naturel.

Le réaménagement du square de la mairie, de la place du 11 Novembre, de la place du Marché et alentours (parvis de l'église, arrière de l'église, rue du Centre) constitue une opportunité majeure pour insuffler une nouvelle dynamique au centre-bourg de Migné-Auxances. L'objectif est en effet d'améliorer la sécurité des piétons et cyclistes, d'apaiser la circulation et de mettre à disposition des espaces adaptés aux activités du centre (marchés, festivités, activités associatives, jeux et promenades).

● Les grandes lignes de la programmation envisagée

L'opération consiste à réaménager le lieu en affirmant la place des équipements culturels et des activités sociales et associatives ; en aménageant les espaces publics pour permettre les jeux, les promenades, les animations festives, le marché et l'appropriation des lieux par les habitants ; en organisant le stationnement ; en développant des espaces de circulation préservant la sécurité des usagers.

Ainsi le projet va s'attacher à :

➤ Améliorer et sécuriser les déplacements par des aménagements :

- Élargissement pour les piétons et les cycles rue du 8 mai 1945 (devant la mairie) ;
- Requalification des voiries rue du 8 mai 1945 et rue du Centre ;
- Organiser le stationnement autour des zones piétonnes ;
- Aménagement des chemins piétons et cycles et créer des continuités douces pour faciliter l'accès au centre ;
- Valorisation du patrimoine historique, notamment l'église, le monument au mort ou la croix.

➤ Développer le mieux vivre

- Aménagement d'une place centrale : conforter et développer le marché dans un espace public adapté, créer une vraie place animée (en organisant des festivités, en installant une terrasse de café), valoriser le patrimoine ;
- Réaménagement autour de l'église : valoriser le patrimoine historique, permettre le bon déroulement des cérémonies et des concerts à l'église ;
- Création d'un espace détente à l'arrière de l'église (jardinet, toilettes publiques ...).

➤ Créer un pôle d'activités culturelles et sociales

- Optimiser l'utilisation des salles ;
- Agrandir les locaux de l'école de musique ;
- Regrouper l'école de musique, la bibliothèque, les activités sociales et associations (OMSFEL, Migné-Auxances Mémoires, Chœur de l'Auxance, Panier Garni, Local syndical, Coupe Couture).

➤ Réhabiliter et étendre le pôle enfance

- Réunir le Relais Assistantes Maternelles (RAM), la crèche et la salle petite enfance ;
- Maintenir l'usage polyvalent de la salle Pierre Simon ;
- Reprendre la placette.

● La mise en place du projet et le calendrier

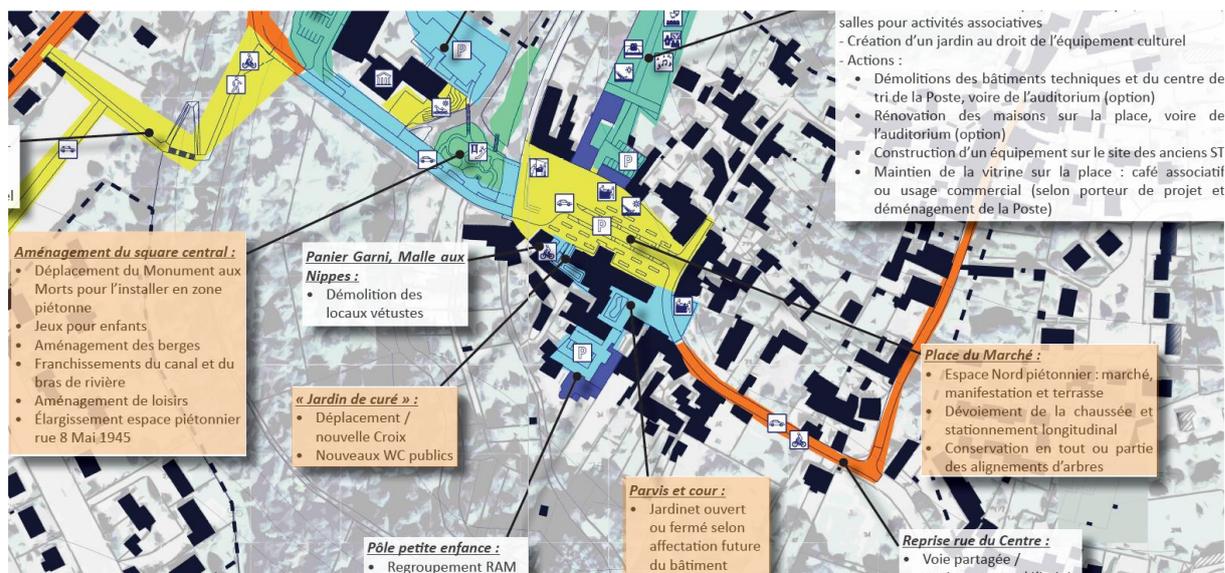
C'est le déménagement des services techniques de la municipalité, situés derrière l'école de musique, qui déclenche en 2015 les premières réflexions autour de l'animation et des équipements du centre-bourg.

En 2016, la commune passe à l'étape opérationnelle en lançant une consultation pour la réalisation d'une étude de programmation urbaine. Ainsi, un assistant en maîtrise d'ouvrage en urbanisme (Siam Conseils), un paysagiste, un bureau d'étude VRD (Voirie et Réseaux Divers) et économiste de la construction ont été missionnés pour la mise en œuvre du projet. De plus, la municipalité a souhaité mener une démarche participative complémentaire en associant les habitants et des acteurs du territoire à la définition du projet. Pour cela, une enquête par questionnaire est lancée en août 2016, préambule à la démarche qui se déroulera sur environ une année au cours de laquelle des rencontres et des ateliers sont organisés qui vont déboucher sur une concertation publique durant l'été 2017.

En février 2018, un « Plan Guide » est proposé par les prestataires. Ce document définit un potentiel programme des aménagements et des constructions, un schéma d'affectations des différentes zones, et un schéma de mise en œuvre. Ce document n'engage pas la municipalité sur la réalisation effective des réaménagements proposés et ne définit pas un calendrier de réalisation. Il définit l'organisation spatiale et fonctionnelle des usages et des services à conforter ou à créer dans le centre-ville de Migné-Auxances.

Avant sa mise en œuvre, la commune de Migné-Auxances a souhaité s'inscrire dans une démarche visant à évaluer les impacts éventuels que le projet pourrait engendrer sur la santé de la population, à travers la démarche d'Évaluation d'Impact sur la Santé (EIS). La municipalité a souhaité accompagner les décideurs publics et les techniciens à mieux comprendre les impacts potentiels sur la santé d'une politique ou d'un projet, mieux coordonner les actions entre les différents secteurs, associer les habitants dans une démarche de construction de projets et promouvoir la prise de décision éclairée pour protéger la santé des citoyens. Les recommandations issues de l'EIS devront permettre d'alimenter les échanges pour que la Ville puisse concevoir la programmation du site. En 2020, la phase pré-opérationnelle devrait débiter avec les études techniques, le choix de l'aménageur et les autorisations administratives. Le début des travaux est prévu pour 2022.

Schéma de principe du futur aménagement du Centre-bourg et éléments pris en compte dans l'EIS



Source : Projet du centre de Migné-Auxances – SIAM Conseils – GSP – INEVIA – Cabinet MIT

● Périmètre du projet soumis à la réalisation de l'EIS

Dans son appel d'offre, la municipalité a limité le périmètre de l'EIS à la partie du projet consacré aux « Espaces de vie » ce qui exclue les parties « Stationnement », « Centre d'activités culturelles et sociales », « Pôle enfance » et « Reprise des rues ». Ainsi, sur la figure ci-dessus, seuls les cadres rosés sont intégrés à l'EIS. Les quatre éléments pris en compte sont présentés ci-dessous.

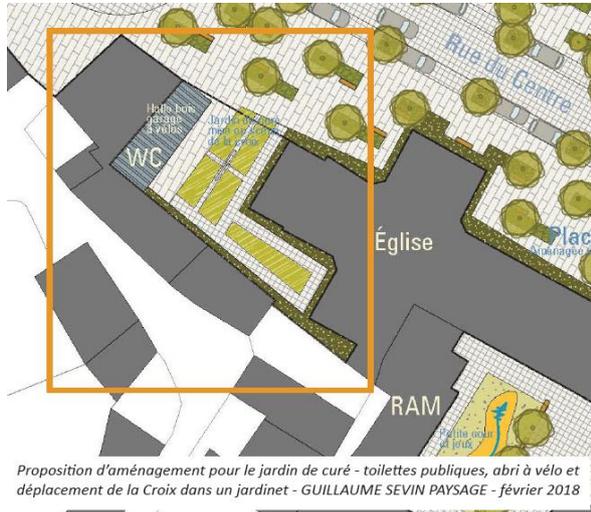
Aménagement du square et de ses abords : déplacer le Monument aux Morts pour l'installer en zone piétonne, créer une aire de jeux pour enfants au niveau du square, aménagement des berges, aménagement d'une zone de pique-nique sur l'île, franchissement du canal et du bras de rivière par l'installation de passerelles, aménagement de loisirs, élargissement de l'espace piétonnier rue du 8 mai 1945.

Réaménagement de la place du Marché : développer au nord de la place une vaste zone piétonnière qui accueillerait le marché, les manifestations et une terrasse ; mettre en place le dévoiement de la chaussée et un stationnement longitudinal, conserver en tout ou partie les alignements d'arbres et en prévoir de nouveaux, apporter du mobilier urbain de détente autour de l'église et en partie sud de la place, supprimer les masques visuels afin d'améliorer la lisibilité de l'espace public.



Source : Projet du centre de Migné-Auxances – SIAM Conseils – GSP – INEVIA – Cabinet MIT

Jardin de curé à créer derrière l'église à la place du panier garni et de la malle aux nippes (à détruire) dans lequel seraient mises aux normes les toilettes et déplacée la croix actuellement située place du Marché. Valoriser la mémoire locale autour du « Miracle de la croix », créer un espace intime, tranquille permettant de s'asseoir, se reposer dans un cadre fleuri, construire un abri à vélos.



Parvis et cour : ouvrir l'entrée de l'église et donner vue sur la fresque, éventuellement aménager un espace public avec des jeux pour enfants dans la partie cour devant le RAM, extension du parvis, créer un plateau qualitatif marquant l'entrée de ville par un espace partagé afin de ralentir les véhicules.



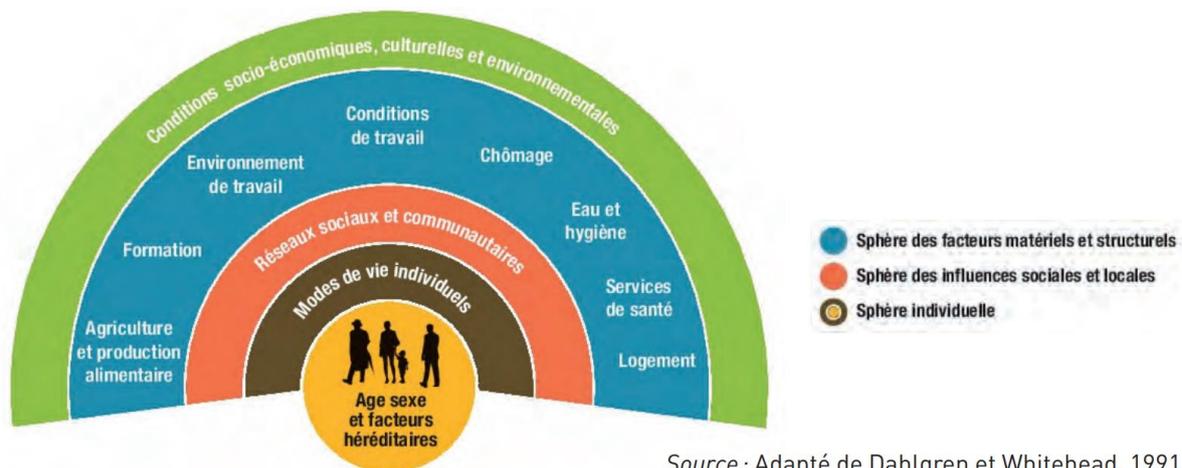
Source : Projet du centre de Migné-Auxances - SIAM Conseils – GSP – INEVIA – Cabinet MIT

● Les principes de la démarche EIS

Développée depuis environ deux décennies dans les pays anglo-saxons, l'évaluation d'impact sur la santé est une démarche participative qui consiste à identifier, avant leur mise en œuvre, les conséquences potentielles de politiques ou de projets sur la santé des populations.

L'EIS se base sur une vision large de la santé et le principe des déterminants de la santé. L'état de santé des individus est déterminé non seulement par les habitudes de vie/comportements et le système sanitaire mais aussi par des interactions complexes entre les facteurs sociaux, économiques et environnementaux. La contribution relative des différents déterminants à l'état de santé d'une population varie selon le contexte de référence (parcours des individus, milieux de vie, situation du pays...). Différentes études estiment que l'environnement socio-économique joue pour environ 40 à 50 % sur l'état de santé, les dispositifs médicaux pour 20 à 25 %, les facteurs biologiques/génétiques pour 10 à 15 %, et l'environnement physique pour environ 10 %. Il existe cependant un consensus clair sur le besoin d'agir à différents niveaux pour améliorer la santé des populations, notamment sur les déterminants structurels des inégalités de santé (contexte socio-économique et politique) et sur les déterminants intermédiaires de la santé (conditions matérielles, psychologiques, comportements, facteurs biologiques...).

Les déterminants de la santé



Source : Adapté de Dahlgren et Whitehead, 1991. Agir sur les déterminants de la santé (villes-sante.com)

→ Accompagner la prise de décision en tenant compte de la santé

L'EIS est une démarche d'aide à la décision inscrite dans l'approche des politiques favorables à la santé et dans la lutte contre les inégalités de santé. Elle apporte une valeur ajoutée au processus décisionnel en rendant explicites les impacts sur la santé non prévus et qui n'auraient peut-être pas été anticipés par les mécanismes habituels de planification. De plus, la méthode itérative de l'EIS permet d'enrichir les réflexions conduites par la collectivité. Ce type d'étude est particulièrement pertinent à l'échelon local où se définissent les interventions au plus près des besoins des décideurs et des habitants.

La démarche se structure autour de 6 étapes (sélection du projet, cadrage de l'étude, analyse des impacts, élaboration des recommandations, suivi des recommandations et évaluation). Elle s'appuie sur une combinaison de procédures, de méthodes et d'outils ainsi que sur plusieurs types d'expertises (données probantes, points de vue d'experts, de professionnels et de la population) pour conduire l'analyse et produire des recommandations intégrant au mieux les éléments scientifiques et le contexte local.

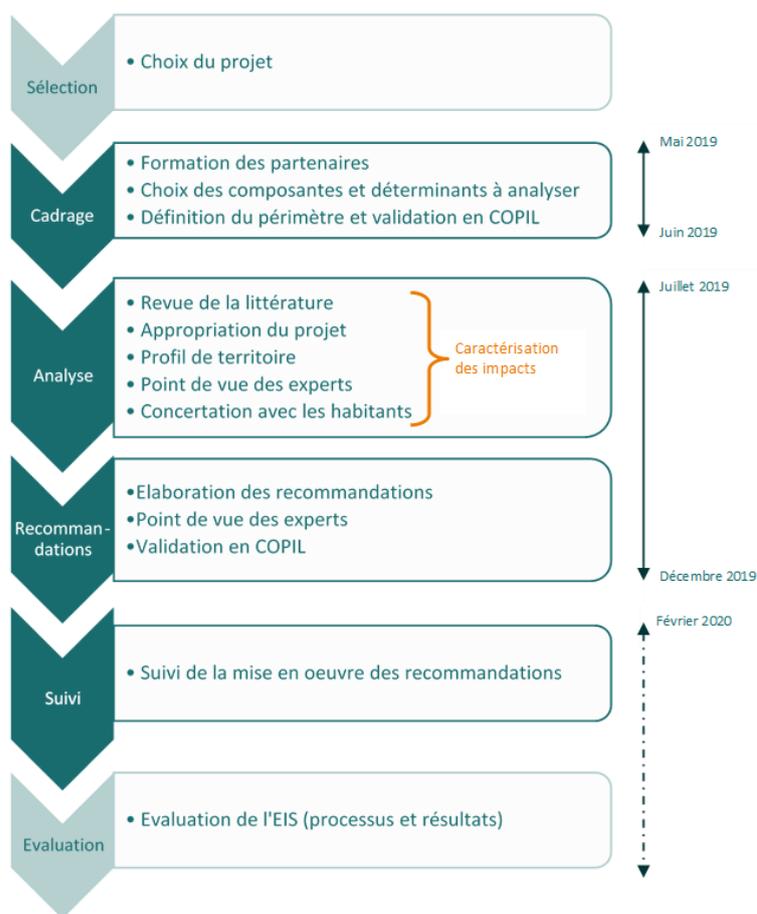
● La réalisation des différentes étapes de l'EIS Migné-Auxances

C'est avec le concours de la plateforme COMODEIS et avec le soutien de l'ARS Nouvelle-Aquitaine, que la municipalité s'est lancée dans la démarche EIS dans le cadre de ce projet.

Désigné en avril 2019 lors de la réunion de lancement, le Comité technique EIS (COTECH) piloté par l'ORS, est composé de la municipalité, de Grand Poitiers, de l'IREPS, d'un habitant et du Centre social La Comberie. Suite à la formation des partenaires qui a eu lieu au mois de mai, le cadrage de l'EIS a été proposé par l'ORS et validé par le COPIL à la fin du mois de mai. Des entretiens avec quatre groupes d'habitants ont ensuite été menés au mois de juin 2019. Les étapes d'analyse et d'élaboration des recommandations ont été menées entre juillet 2019 et décembre 2019. Pour chaque étape, notamment la caractérisation des impacts (basée sur la revue de la littérature, le profil de territoire, le point de vue des experts et des habitants) et les recommandations, le COTECH a été consulté pour le travail d'analyse et les conclusions.

Les résultats de ce travail ont été présentés et validés par le COPIL au mois de novembre 2019.

L'étape de suivi des recommandations, prévue dans le cahier des charges de l'EIS, sera mise en place courant 2020, selon l'avancement du projet.



➤ Le cadrage

La phase de cadrage est une étape importante de l'EIS qui permet de délimiter le périmètre de l'étude et de prioriser les champs à étudier, sachant que l'EIS sur ce projet est limité aux « espaces de vie ». Le projet de réaménagement du centre-bourg ou plus précisément des « espaces de vie » a été divisé en quatre composantes (la place centrale ou place du Marché, le square et ses abords, le parvis de l'église, le jardin de curé). Ce découpage du projet s'est suivi d'une analyse initiale des effets de chaque composante et de leurs éventuels impacts sur la santé. Dans un second temps, le COTECH a étudié les déterminants sur lesquels les différentes composantes avaient un effet, pour en sélectionner quatre qui seraient spécifiquement analysés au cours l'EIS. Ces choix ont été proposés au COPIL qui les a validés.

A partir du modèle logique, une étude rapide des effets des composantes a été réalisée afin de sélectionner les déterminants de santé sur lesquels faire porter en priorité l'EIS :

- 1 Cohésion et lien social** : le projet devrait impacter positivement la fréquentation du centre-bourg, la fréquence des événements festifs organisés, et le maintien ou le développement du marché. En contrepartie, l'augmentation de la fréquentation des lieux pourraient générer des conflits et des difficultés dans le partage des usages.
- 2 Sécurité** : elle s'entend ici à la fois comme la sécurité des déplacements, se rapprochant ainsi des questions liées à la mobilité, mais également du sentiment de sécurité. Elle pourrait être impactée positivement par l'aménagement des voies de circulation, la signalisation et l'organisation du stationnement qui dans le même temps peut avoir un impact négatif, tout comme pourrait l'avoir l'augmentation de la fréquentation des lieux.
- 3 Mobilité** : les aménagements, l'amélioration de l'infrastructure tel que les chemins, l'organisation des stationnements sont des éléments qui peuvent faciliter la mobilité, notamment la mobilité douce. Cependant, la réorganisation du stationnement ainsi que les aménagements en zone à 30 et zones de rencontre pourraient compliquer l'accès au centre-bourg.

- 4 **Environnement sonore** : le bruit lié à la circulation pourrait être modifié par l'objectif d'apaisement de la circulation avec une diminution de la vitesse, une circulation moins intense et une organisation des stationnements qui pourrait bénéficier aux riverains. Mais la hausse de fréquentation, la plus grande fréquence d'événements festifs pourraient avoir un effet négatif, comme les espaces de jeux, potentiels vecteurs de bruit.

D'autres déterminants de santé pourraient être impactés par le projet, dont l'activité physique parmi les comportements individuels, ou la qualité des espaces de vie parmi les déterminants liés au cadre de vie, ou encore les compétences sociales, et l'estime de soi parmi les compétences personnelles. Cependant, le calendrier et les ressources ne permettaient pas de faire l'analyse sur l'ensemble des déterminants.

➤ L'analyse et les recommandations

L'analyse est l'étape qui permet de documenter les effets potentiels et de caractériser les impacts sur la santé. Elle consiste à recueillir et analyser des données issues de plusieurs sources (documents du projet, revue de la littérature, profil de la population et du territoire, consultations d'experts et de la population concernée), à définir les critères pour analyser et prioriser les impacts potentiels et à caractériser les impacts résultant de l'EIS au regard des critères accordés.

Valeur importante dans la démarche d'EIS, le recueil de l'expertise des habitants concernant les impacts potentiels du projet sur la santé et l'élaboration des recommandations a été recherché. Ainsi, quatre groupes d'habitants ont été constitués : les riverains, les utilisateurs des services, les personnes âgées, les enfants. Ils ont été amenés à s'exprimer sur leur ressenti actuel, sur les effets possibles que pourrait avoir le projet sur leur santé, leur bien-être ou qualité de vie, ainsi que sur les mesures envisageables pour améliorer leur cadre de vie.

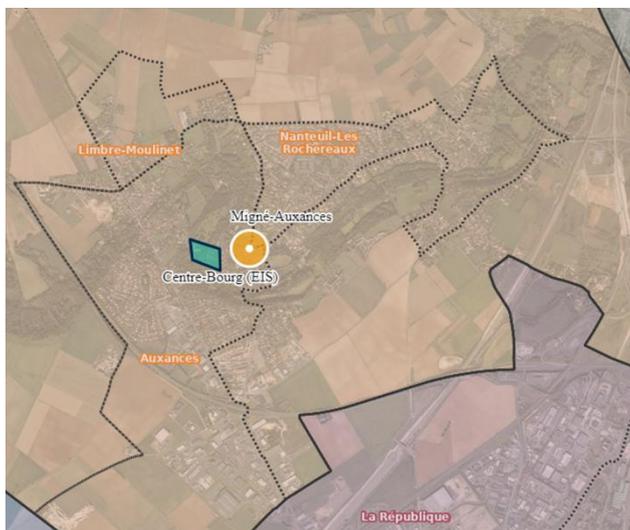
La caractérisation des impacts s'est faite à partir de l'ensemble des matériaux recueillis et des expertises des membres du Comité technique d'évaluation. Les impacts identifiés ont été caractérisés suivant quatre critères (le sens de l'impact, l'intensité, la probabilité de survenue et les catégories de population les plus fortement impactées) puis discutés en séance de travail. Les membres du Comité technique d'évaluation pouvaient également faire part de leurs remarques et suggestions à la réception du compte rendu de la séance. Afin d'apporter une aide à la décision, les impacts ont été ensuite priorisés à l'aide d'un score établi à partir de deux critères : l'intensité et la probabilité de survenue.

Pour les impacts les plus importants des recommandations ont été formulées. Leur élaboration a été réalisée suivant la même procédure que la caractérisation des impacts, à savoir en co-construction au sein du Comité technique d'évaluation à partir d'une triangulation des informations issues de la revue de la littérature, de l'expertise des membres du Comité technique, ainsi que des retours des habitants lors des entretiens.

LA POPULATION DU TERRITOIRE

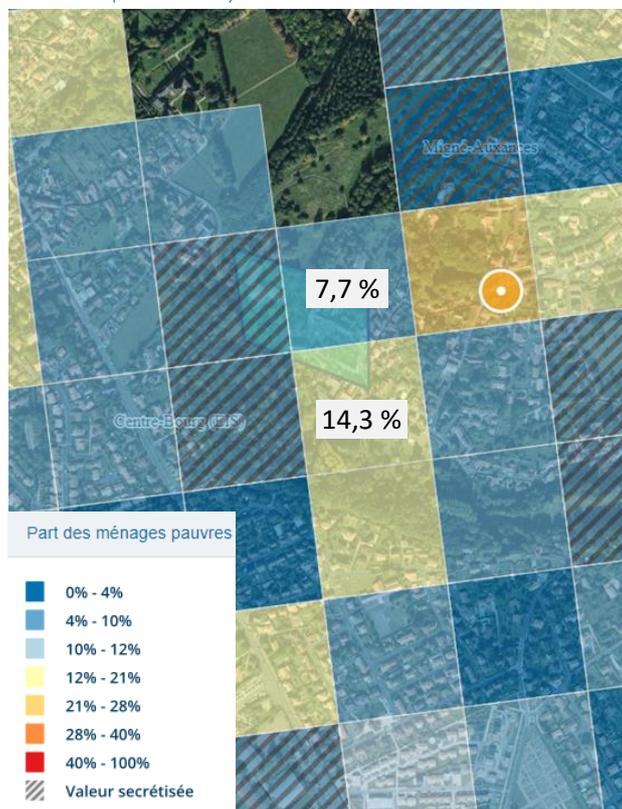
Migné-Auxances est constitué de trois Iris : Nanteuil-Les Rochereaux, Limbre-Moulinet et Auxances. Le centre-Bourg est situé sur l'Iris « Auxances » qui rassemble un peu moins de 1 900 personnes, soit un tiers environ des plus de 6 000 habitants de la commune. De 2008 à 2016, selon le recensement de l'Insee, la population aurait très peu augmenté (+0,5 %), passant de 5 984 à 6 012 habitants. La situation est contrastée selon l'Iris avec une forte augmentation pour Limbre-Moulinet (+11,0 %), une baisse assez marquée pour Nanteuil-Les Rochereaux (-5,5 %), et un peu moins marquée pour Auxances (-3,1 %).

Présentation du périmètre EIS (en vert) et des IRIS de la commune de Migné-Auxances



Source : Géoportail

Taux de pauvreté en 2015 par carreau de 200 m à Migné-Auxances (Iris Auxances)



Source : Geoportail - Insee FiloSoFi 2015

La structure de la population diffère peu selon l'Iris : une présence un peu plus importante de 25-39 ans sur Auxances par rapport à la moyenne municipale, et de plus de 80 ans, tandis que la proportion des 40-54 ans et de 55-64 ans y est plus faible.

Une situation socio-économique plutôt favorable ...

Sur le territoire de Migné-Auxances, la situation économique est plutôt favorable. Les indicateurs décrivent une part de foyers fiscaux imposés plus élevée qu'en moyenne à Poitiers (61 % contre 45 %), mais également un taux de pauvreté de 9 %, comparable aux communes de la périphérie de Poitiers ayant un nombre d'habitants proche, telles que Saint-Benoit ou Vouneuil-sous-Biard, mais beaucoup plus faible qu'à Poitiers (24 %). La proportion de bénéficiaires du RSA est plus faible à Migné-Auxances que sur la Communauté urbaine de Grand Poitiers (2,7 % des habitants contre 6,5 %). De plus, les 10 % des revenus les plus faibles atteignent 10 120 € à Migné-Auxances tandis que la moitié ont des revenus qui ne dépassent pas 22 980 €, contre respectivement 1 922 € et 18 046 € à Poitiers. Les niveaux de revenus sont proches de ce qui est observé à Vouneuil-sous-Biard. Par ailleurs, l'indice de Gini¹, ici utilisé pour mesurer les écarts entre les revenus, met en évidence une situation moins inégalitaire à Migné-Auxances (0,29) qu'à Poitiers (0,42) ou Saint-Benoit (0,34).

... mais contrastée au sein de la commune

Sur le niveau de vie, à une échelle très fine (carreaux de 200m de côté), pour le centre-bourg uniquement, il est à noter des différences sur différents indicateurs économiques. Par exemple, le taux de pauvreté peut-être deux fois plus important d'un endroit à un autre. Ainsi, ce taux atteint 14 % pour les ménages vivant à l'ouest de la place de l'Eglise contre un peu moins de 8 % pour les ménages vivant à l'est de cette même place. Cette donnée est confirmée par le niveau de vie observé à l'ouest (21 907 € par an par individu en moyenne) et à l'est de cette place (26 457 €).

En termes de logements, les données selon l'Iris montrent des différences. Ainsi, le type de logement varie assez fortement entre Nanteuil-Les Rochereaux où la proportion d'appartements est de 2,8 % contre 5,3 % pour Limbre-Moulinet, et 8,2 % pour Auxances (dont le centre-bourg).

A une échelle encore plus fine (carreaux de 200m de côté), il est à noter qu'à l'ouest de la Place de l'Eglise, la proportion de propriétaires de leur logement atteint 78,6 % contre 69,2 % à l'est, malgré des niveaux de revenus plus élevés.

¹ L'indice (ou coefficient) de Gini est un indicateur synthétique permettant de rendre compte du niveau d'inégalité pour une variable et sur une population donnée. Il varie entre 0 (égalité parfaite) et 1 (inégalité extrême). Entre 0 et 1, l'inégalité est d'autant plus forte que l'indice de Gini est élevé. Il est égal à 0 dans une situation d'égalité parfaite où la variable prend une valeur identique sur l'ensemble de la population. À l'autre extrême, il est égal à 1 dans la situation la plus inégalitaire possible, où la variable vaut 0 sur toute la population à l'exception d'un seul individu.

Un état de santé globalement favorable à l'échelle de Migné-Auxances

Peu de données sont disponibles pour décrire l'état de santé d'une population à l'échelle d'une commune. Les indicateurs de mortalité montrent une situation favorable par rapport au niveau national pour ce qui concerne la mortalité prématurée, c'est-à-dire la mortalité avant 65 ans. C'est le seul indicateur de mortalité qui se différencie du niveau national. La morbidité, étudiée ici à travers les données d'Affection Longue Durée (ALD), est également moins élevée pour ce qui est de la prévalence des ALD pour une tumeur maligne, ainsi que pour une maladie de l'appareil circulatoire. Enfin le taux d'hospitalisation en médecine, standardisé sur l'âge, est moins élevé pour les femmes de Migné-Auxances qu'au niveau national.

Le ressenti des habitants vis-à-vis du Centre-Bourg et du projet

Ce paragraphe restitue de façon synthétique le ressenti des habitants de Migné-Auxances sur le centre-bourg, ce qu'ils y font, la manière dont ils le perçoivent et comment il pourrait évoluer, et sur le projet, l'impact qu'il pourrait avoir sur leur santé ou plus largement leur qualité de vie.

Ainsi quatre groupes de personnes ont été constitués :

- Des riverains : quatre adultes et un enfant pour un entretien collectif de 35 minutes
- Des utilisateurs de services : cinq personnes pour un entretien collectif d'une 1 heure et quart
- Des aînés : cinq personnes pour un entretien collectif d'une heure
- Des enfants : sept enfants de 10-13 ans accompagnés d'une animatrice pour un entretien collectif de 30 minutes

● Ce que les habitants disent du Centre-Bourg aujourd'hui

Le Centre-Bourg de Migné-Auxances est perçu comme un endroit « à rendre joli » car la place est « tristounette ». Cet aspect, ressenti par les aînés comme par les enfants, est lié notamment aux arbres qui sont jugés défavorablement (« moignons d'arbres »), bien qu'indispensables, ainsi qu'au fait qu'il n'y ait pas de commerces, rien pour se détendre, pas de jeux pour les enfants, très peu d'animations. Cependant, le centre-bourg est considéré, notamment par les riverains, comme un **lieu de vie sociale**. De fait, le marché est agréable et constitue « le lieu de rencontre pour les gens de toute la commune » et l'animation hebdomadaire qui donne au centre le « côté village ». Ce marché a tendance à se développer bien que la place ne soit pas adaptée à la tenue d'un marché. Outre le marché, quelques services sont disponibles dans le centre-bourg et c'est également un lieu de départ de randonnées, ce qui fait qu'il y a toujours un peu de passage et les places de stationnement sont nécessaires. Autrement, « il n'y a rien à faire sur cette place », personne ne s'arrête pour se détendre ou se reposer. D'ailleurs, « il n'y a rien pour se détendre », ni banc, ni jeux pour les enfants. Le seul endroit qui le permet dans le centre-bourg se trouve au niveau du square, près de l'eau, avec la possibilité de pique-niquer. De plus, les habitants ont souvent mentionné la qualité du cadre, leur attachement aux jardins et aux « aspects nature de la commune » qu'il faut préserver, y compris dans le centre-bourg, où les espaces verts et la rivière devraient être mis en valeur. Ils ont également évoqué le patrimoine historique, dont l'église et son histoire, la croix et le monument aux morts. Enfin, l'animation du centre est une question qui interroge. D'autres pôles d'activité au sein de la commune se trouvent en concurrence avec le centre en termes d'attractivité. Dans ce contexte, l'animation pourrait s'appuyer sur les associations assez nombreuses et dynamiques dans la commune.

Le bruit de la circulation est considéré comme une nuisance modérée. Elle n'est pas très importante « seulement à certaines heures ». Pour les riverains, « c'est loin d'être un lieu de circulation important ». L'exposition au bruit est limitée au bruit du marché le samedi matin, et à quelques événements festifs dans l'année. Les riverains ont pu être très ponctuellement gênés par des individus bruyants tard le soir.

Sur les aspects de **sécurité**, bien que la circulation soit considérée comme peu dense par certains, notamment car l'accès au centre est un peu compliqué ce qui en limite à la fois la fréquentation en voiture et la vitesse de circulation, il est noté parallèlement une circulation routière pas sécurisante avec des vitesses parfois excessives et des endroits spécifiques plus dangereux pour les piétons : une portion sans trottoir entre l'église et la bibliothèque, le passage entre la mairie et la place du Marché, le parvis de l'église trop restreint, l'accès à la place du Marché par la rue du Centre ou la rue du 8 mai 1945 pour les piétons, et la circulation sur la place liée au stationnement pour les enfants. Ces derniers n'y sont en sécurité à aucun endroit, le stationnement est anarchique et dangereux car, sans marquage, il n'est pas organisé.

Pour la **mobilité**, il est noté des difficultés d'accès liés aux stationnements, à certaines heures de la journée, notamment pour les riverains et ceux qui travaillent dans le centre. Cela est amplifié par le fait que le stationnement ne soit pas organisé : « pas de marquage au sol », « risque d'être bloqué », « arbres gênants ».

L'absence d'itinéraires réservés aux piétons, aux vélos et aux modes de déplacement doux, conjuguée à la cohabitation jugée difficile entre les voitures et les vélos compliquent encore la mobilité. Pour leur part, les chemins d'accès au centre sont agréables et facilitants bien qu'il n'y ait pas d'éclairage et qu'il faudrait installer des bancs pour se reposer.

Ainsi, à propos de cette place, un habitant la décrit comme étant « à la fois un parking mais qui n'est pas vraiment un parking et une place de marché pas adaptée à la tenue d'un marché. Une place où les enfants jouent mais les voitures traversent. Il y a une croix et un monument au mort mais qui sont plaqués au milieu, entourés de voitures. C'est donc une place avec beaucoup de fonctionnalités mais qui n'est pas fonctionnelle ».

● Ce que les habitants disent du projet de réaménagement

Sur le **lien social et la cohésion**, les changements attendus devraient intégrer à la fois un côté ludique avec des espaces de jeux pour les enfants mais également les adultes, un côté détente/repos avec mise à disposition de mobilier urbain adapté, afin de gagner en convivialité et qualité de vie, mais également conserver un côté pratique avec des places de stationnement tout en canalisant les accès au centre-bourg. L'objectif est de remettre de l'espace piétons et un espace dédié et adapté au marché, de redonner un espace jeux, de permettre au gens de se promener et de se poser dans une zone adaptée avec de la verdure tout en permettant aux riverains de pouvoir y vivre en préservant leur qualité de vie et leur bien-être. Il est nécessaire de créer les conditions pour attirer les gens dans le centre-bourg, des plus jeunes aux plus âgés. La conservation des arbres ou leur remplacement et remplacement est un enjeu pour embellir la place et la rendre plus accueillante. La création du Jardin de curé attirera les gens qui veulent se détendre et se reposer mais il est nécessaire d'attirer également les plus jeunes avec la mise en place de jeux adaptés, tout en pensant également aux adultes et personnes âgées. Pour certains, les aménagements permettront d'attirer et de donner envie de rester : le mobilier urbain pour la détente et le repos, installation de jeux, création d'un lieu permettant de s'abriter du soleil et de la pluie, le passage au-dessus de la rivière, l'aménagement du square, l'agrandissement du parvis de l'église. Pour quelques habitants, ces aménagements auront un effet important sur la convivialité et le lien social quand d'autres pensent que cela ne changera pas leur comportement et ne leur donneront pas envie de rester plus fréquemment dans le centre-bourg. Enfin, les déplacements de la croix et du monument pourraient créer la polémique et des conflits.

Les riverains ne semblent pas craindre des effets négatifs du projet sur l'**environnement sonore**, même s'ils conviennent que la mise à disposition de jeux ainsi que les différents aménagements au square, sur la place du Marché, ainsi que le jardin de curé, et l'organisation d'événements festifs devraient augmenter la fréquentation des lieux donc avoir un impact automatique sur le bruit, parfois même assez tardivement le soir. « Je préfère ce bruit-là au bruit de la circulation ou des voitures qui stationnent ».

Les impacts du projet sur la **sécurité** devraient être importants, notamment sur la sécurité des déplacements. La redéfinition des différents espaces en zone piétonne (place du Marché), en zone de rencontre (parvis de l'église, rue du 8 mai devant la mairie), passage au-dessus de la rivière, platelage au niveau du square, sont jugés intéressants pour la sécurité. Cela apportera une sécurisation des parcours piétons : traversée de la place du Marché, accès à la bibliothèque, accès à l'école de musique, accès au square ou au futur espace de jeux pour les enfants. Le dévoiement de la rue du Centre pose question car il n'est pas intuitif de ralentir la circulation en créant une ligne droite à la place de la courbe actuelle. De plus, les zones de rencontre provoquent un peu de défiance de la part d'une partie des habitants qui y voient l'aspect facilitateur pour les déplacements piétons mais qui craignent que la sécurité des piétons soit moins bien assurée. L'expérience de la rue de la Creusette est ici mentionnée : « ces zones ne sont pas forcément la solution. Finalement la rue est à la voiture ». Sur la sécurité, l'impact du projet également perçu par les habitants vus en entretien concerne l'aménagement du square et de « l'île » (mise en place de la passerelle au-dessus de la rivière, platelage au niveau du square, régulation de l'accès à la rivière, élargissement pour les piétons avec la zone de rencontre) qui va permettre de mettre en sécurité les enfants vis-à-vis de la circulation routière et de l'accès à la rivière. De même, la modification du parvis de l'église avec son agrandissement et la réalisation d'une zone de rencontre aura potentiellement un impact bénéfique sur la sécurité, pour ce qui concerne la sortie de l'église les jours de cérémonie ou de concert, et l'accès à la crèche. Enfin, les riverains considèrent qu'un effort important doit être apporté sur l'affichage et la signalisation afin que les places de parking soient clairement indiquées et que les automobilistes trouvent rapidement une place pour éviter de tourner en rond et de se garer de façon anarchique.

Les questions liées à la **mobilité** et l'impact que pourrait avoir le projet est perçu par les habitants plutôt autour de l'accès au centre-bourg. La question du stationnement reste donc centrale pour eux avec la nécessité de conserver des parkings permettant l'accès aux services encore présents dans le centre-bourg, dont notamment l'école de musique et la crèche, et l'accès à leur domicile pour les riverains par des stationnements spécifiques. La possibilité d'organiser une partie des stationnements en « dépose-minute » est évoquée. De moins nombreux habitants ont évoqué la zone piétonne et les zones de rencontre qui apporteront de la tranquillité dans les déplacements pour les piétons et les cyclistes. En reliant aux chemins venus des quartiers autour, cela pourra également encourager les habitants à venir dans le centre à vélo ou à pieds, par exemple le samedi matin pour le marché, au lieu de prendre la voiture. Pour cela plusieurs conditions ont été mentionnées : il faut installer du mobilier de repos le long des chemins (à l'image de ce qui a été fait chemin du pré arme) et prévoir également un lieu couvert pour mettre les vélos.

Suite à l'analyse des composantes du projet et des déterminants de la santé sélectionnés lors du cadrage, la caractérisation des impacts a été réalisée, à partir des entretiens avec les habitants, de la littérature (grise et scientifique, dont des EIS portant sur des réaménagements urbains) et de l'avis des experts présents dans le COTECH. Chaque impact potentiel recensé est caractérisé par son sens par rapport à la santé (positif, négatif ou incertain), son intensité (faible, moyenne, forte), sa probabilité de survenue (possible, probable, certaine), et quels groupes de population sont susceptibles d'être plus fortement concernés par l'impact. L'EIS ne se limite pas seulement à rechercher l'impact global d'un projet sur la santé d'une population, mais elle s'intéresse aussi à la répartition de cet impact au sein de la population, notamment auprès des populations vulnérables (personnes âgées, enfants, personnes en situation de précarité, personnes à mobilité réduite, personnes malades chroniques ...)

Au-delà des déterminants sélectionnés sur lesquels portent l'EIS, des éléments complémentaires concernant d'autres déterminants ont été abordés. C'est le cas de l'activité physique qui a été abordée dans le cadre des recherches sur la mobilité, en lien avec les mobilités douces. C'est également le cas du cadre de vie, étudié à travers l'environnement sonore, qui a été élargi. C'est ensuite une cinquantaine de recommandations qui a été formulée pour maximiser les impacts positifs sur la santé ou pour minimiser les impacts négatifs.

Les caractères positifs ou négatifs sont à considérer par rapport à l'impact sur la santé et ne sont nullement un jugement porté sur les choix d'aménagement du projet.

Le document présente les résultats de l'EIS de façon synthétique. Une fiche est associée à chaque déterminant étudié. Ainsi quatre fiches ont été réalisées dans laquelle sont présentés :

- Une **définition** des concepts rattachés au déterminant
- Les impacts sanitaires du **déterminant** d'après les connaissances actuelles recensées par le biais de la revue de la littérature (littérature scientifique, littérature grise)
- Un point sur les **populations** les plus concernées, notamment les populations vulnérables
- Les **impacts potentiels** du projet sur la santé en lien avec le déterminant analysé
- Des **recommandations** en lien avec les principaux impacts identifiés au niveau du déterminant analysé

Les impacts sur la santé sont présentés sous forme d'un tableau, la colonne de gauche présentant les impacts potentiellement positifs et la colonne de droite les impacts potentiellement négatifs. Pour chacun d'eux, un « score d'impact » est précisé. Il est indicatif mais permet de prioriser les impacts. Ces scores ont été calculés à partir des données de la littérature, de l'avis des experts et des témoignages des habitants.

Les recommandations sont présentées à la suite du tableau présentant les impacts. Elles sont numérotées et classées thématiquement.

Note

Priorisation des impacts

Les impacts potentiels recensés par l'EIS sont quantifiés selon qu'ils sont plus ou moins intenses et probables. Un impact certain est considéré en priorité par rapport un impact probable, ou possible. De même un impact fort sera prioritaire par rapport à un impact faible ou moyen.

Afin de prendre en compte l'intensité et la probabilité de survenue d'un impact potentiel, un score est estimé à partir de ces deux critères. Ce score va de 2 pour une faible intensité (1) et une survenue possible (1), à un score de 6 pour une intensité forte (3) et une survenue certaine (3).



ENVIRONNEMENT SOCIAL

(Lien social et cohésion, interactions)

Les relations sociales des individus, leurs nombres et leurs qualités, sont des déterminants importants de la qualité de vie et du bien-être des populations. Pour une part, les interactions entre individus sont influencées par l'environnement dans lequel ils évoluent et la configuration spatiale des lieux peut favoriser ou au contraire les gêner. En effet, par leur fréquentation et les activités qui s'y déroulent, les espaces publics peuvent permettre de renforcer localement la cohésion sociale. Ils créent des opportunités de contact entre des personnes de milieux sociaux et ethniques variés. Ces interactions sont autant de moyens de participer à la vie de la communauté et de développer un sentiment de convivialité. En plus des aménagements urbains de qualité, la présence d'un réseau de transport joue également un rôle important par rapport à l'isolement social.

Plusieurs études ont mis en relief l'étroite relation entre **lien social** et état de santé. Plus précisément, ces études ont conclu que les personnes dépourvues de soutien social étaient exposées à un risque de décès de deux à trois fois plus élevé que celles qui étaient bien insérées dans leur environnement social. **L'isolement social** affecte de façon négative la santé physique et mentale et la qualité de vie des individus. Le risque cardiovasculaire serait multiplié par deux, l'isolement social agissant comme un facteur de risque d'apparition de l'hypertension, de maladies coronariennes et d'insuffisance cardiaque. Il est par ailleurs associé à une probabilité plus élevée de dépression, de consommation de médicaments psychotropes et de suicide. D'autres études ont également mis en évidence que des relations sociales dégradées affectent la santé physique et mentale et s'accompagnent, par exemple, d'une augmentation de l'absence au travail ou d'une moins bonne survie chez des patients atteints de maladies graves. Les relations sociales permettent d'atténuer les impacts potentiellement négatifs associés aux événements de la vie.

L'appartenance à un réseau de relations et de soutien mutuel donne le sentiment d'être reconnu, aimé et apprécié, ce qui a un effet particulièrement protecteur sur la santé.

Ainsi, le sentiment d'appartenance favorise un bon état de santé en réduisant le sentiment de solitude et en améliorant la satisfaction envers la vie, notamment chez les **populations défavorisées**. Non seulement les personnes bénéficiant d'un **capital social** élevé se perçoivent en meilleure santé que ceux disposant d'un faible soutien social, mais elles ont également un risque plus faible de dépression et déclin cognitif. Cet impact concerne plus particulièrement **les femmes** et les **personnes âgées de plus de 75 ans**.

Enfin, **la cohésion sociale** joue un rôle positif sur les comportements de santé (tabagisme, consommation d'alcool, activité physique, consommation de fruits et légumes, temps de sommeil). Le soutien social peut également favoriser l'adoption de comportements plus favorables.

Le soutien social est particulièrement important pour les groupes les plus vulnérables. Sans lui ces personnes sont susceptibles de « ressentir » un moindre bien-être, d'être davantage sujettes à la dépression, touchées de manière plus invalidante par des maladies chroniques. Sont particulièrement exposées les **personnes en perte d'autonomie**, qu'elle soit liée à l'avancée en âge, à un handicap ou à une maladie, par la difficulté qu'ils éprouvent à maintenir des relations sociales (amicales, familiale, ou de voisinage). Les **enfants** vivant dans des quartiers de faible cohésion sociale auraient des risques plus importants de présenter des symptômes d'anxiété et de dépression, et des troubles de comportement à l'adolescence. Enfin, les personnes en situation de **précarité socioéconomique** (pauvreté, chômage, étudiants, familles monoparentales, migrants ...) ont un risque plus important de subir l'isolement social.

Éléments du projet concerné : Place du Marché, square, jardin de curé

Actuellement ni la place du 11 Novembre ni la place de l'Église ne disposent d'aménagements invitant à se détendre ou à se reposer. La configuration actuelle ne facilite pas les interactions sociales. Le marché hebdomadaire ainsi que l'offre de services (la poste, l'école de musique, la crèche, l'épicerie sociale, la nipperie, la bibliothèque ...) constituent néanmoins des activités qui peuvent engendrer des rencontres. Cependant, comme évoqué précédemment, le centre-bourg est jugé plutôt défavorablement par les habitants : un centre-bourg jugé triste, peu attractif, sans animation, où « il n'y a rien à faire » et où rien est fait pour se détendre ou se reposer. Le projet de réaménagement du centre-bourg de Migné-Auxances doit intégrer cette réflexion dans le choix des aménagements envisagés, notamment car un enjeu majeur est l'amélioration des rapports sociaux en faisant de « l'espace public un élément moteur de la convivialité ».

Définitions

Cohésion sociale : état d'une société ou d'un groupe dans lequel les individus sont liés par des valeurs et des normes communes qui renforcent les liens entre eux et leur permettent de poursuivre un objectif commun.

Mixité sociale : cohabitation ou présence simultanée de personnes dont les caractéristiques sont différentes (âge, sexe, positions sociales, cultures, origines ...).

Interactions sociales : relation interpersonnelle entre deux individus au moins, par laquelle les comportements de ces individus s'influencent mutuellement et se modifient chacun en conséquence.

Capital social : ensemble des relations personnelles qu'un individu peut mobiliser dans son intérêt.

Sentiment d'appartenance : renvoie au fait qu'une personne se représente comme membre d'un groupe sur lequel il peut exercer une influence et dont les ressources lui sont potentiellement accessibles.

Impacts potentiels du projet sur la santé en lien avec l'environnement social

<p>4 Avec l'aménagement de la Place du Marché en zone piétonne ainsi que l'aménagement du square et du parvis de l'église en zones de rencontre, possible augmentation de la fréquentation de ces espaces, notamment par les enfants, ce qui offre potentiellement plus de possibilité d'interactions sociales, de mixité sociale et générationnelle.</p>	<p>4 Le manque de possibilité de stationnement pourrait avoir un impact négatif sur l'attractivité du centre bourg et conduire à une diminution des possibilités d'interactions sociales.</p>
<p>6 Le réaménagement de la Place du Marché, avec installation de mobilier public, ré-implantation d'arbres, modification des surfaces au sol, valorisera le lieu et en le rendant plus attractif aura un effet sur l'appropriation du lieu et un développement du sentiment d'appartenance. Ce sera également le cas avec l'aménagement du square et de l'île (bancs, tables pique-nique et jeux), et la création du Jardin de Curé, notamment par la mise en valeur du patrimoine historique (croix, mise en valeur de l'église également par le réaménagement de la place, du parvis et le jardin de Curé).</p>	<p>3 Le déplacement et repositionnement du Monument aux Morts provoquera des tensions car une partie de la population n'y est pas favorable. Des risques de conflits peuvent émerger, et avoir des conséquences négatives sur le sentiment d'appartenance. Le déplacement de la croix vers le Jardin de Curé conduira aux mêmes réactions de la part d'une partie de la population.</p>
<p>4 Ces réaménagements, Place du Marché, au niveau du square et de l'île, et la création du Jardin de Curé et son aménagement en mobilier urbain, constituent également des opportunités de rencontres car il y sera plus facile et agréable de s'y promener, de s'y détendre, et de s'y poser.</p>	<p>3 En favorisant les rencontres sur la Place du Marché, sur le square et l'île, par leur réaménagement, le risque de conflits se trouve également augmenté, ce qui va dégrader le climat social.</p>
<p>4 Le dévoiement de la rue du Centre augmentera l'espace libre piéton ce qui permettra à ce lieu d'offrir un plus grand nombre d'interactions sociales et d'activités.</p>	
<p>4 Des événements et manifestations organisés sur la Place du Marché auront également pour effet potentiel de développer l'attractivité du lieu, d'où une appropriation par les habitants et riverains et un développement du sentiment d'appartenance.</p>	<p>3 Lors de ces manifestations et événements sur la Place du Marché, les risques de conflits liés aux rassemblements de personnes seront également augmentés.</p>
<p>4 En s'appuyant sur les associations pour organiser des événements ponctuels, des manifestations et animations sur la Place du Marché, les opportunités de rencontres et d'interactions sociales seront multipliées.</p>	
<p>6 Les effets potentiels des aménagements sur la rue du 8 mai et la rue du Centre, à partir de la mairie jusqu'au parvis de l'église vont vers un apaisement dans le partage des usages des voies de circulation donc une amélioration de la cohabitation sociale entre les différents groupes d'usagers (piétons, cyclistes, automobilistes).</p>	<p>6 Il n'est pas à exclure des effets potentiels négatifs sur la cohésion sociale avec des risques de conflits entre les différents usagers (piétons, cyclistes, automobilistes). Les effets potentiels sur la santé varieront en fonction de la qualité et des choix dans les éléments de circulation.</p>

X **X** **Note** : afin de prendre en compte l'intensité et la probabilité de survenue d'un impact potentiel, un score est estimé à partir de ces deux critères. Ce score va de 2 pour une faible intensité (1) et une survenue possible (1), à un score de 6 pour une intensité forte (3) et une survenue certaine (3).

Recommandations

Un lieu privilégié pour la détente et la convivialité

- R1. Aménager des espaces de pause conviviaux.
- R2. Prévoir des mobiliers et dispositifs de confort facilitant l'occupation de ces espaces et les échanges (fauteuils, tables, points d'eau potable, bancs, poubelles, ombre, sanitaires) et proposer une concertation avec les habitants sur les lieux d'implantation du mobilier.
- R3. Agrémenter le square, l'île et la Place du Marché en fonction des usages et en complémentarité avec les aménagements dans les autres pôles de la commune, pour ne pas créer une concurrence mais plutôt une complémentarité. Vérifier la compatibilité des aménagements avec l'installation du marché hebdomadaire.
- R4. Favoriser une bonne utilisation des équipements en précisant sur chaque équipement ou à proximité la tranche d'âge à laquelle il est destiné.
- R5. Rendre disponible au niveau du square ou dans le Jardin de Curé du matériel en libre-service favorisant la lecture ou le jeu (enfants et adultes) afin de stimuler à la fois le développement des enfants et favoriser la création de liens sociaux (coffres à livres et à jouets).
- R6. Installer une structure couverte sur la place du Marché où il sera possible de s'asseoir et de se protéger du soleil et de la pluie.
- R7. Prévoir un accès à l'eau potable, notamment à proximité de la zone de pique-nique, et agrémenter d'arbres apportant de l'ombre.

Des conditions permettant la convivialité

- R8. Expérimenter l'installation de terrasses temporaires ou de mobiliers urbains temporaires les jours de marché pour que les visiteurs puissent déjeuner sur place.
- R9. Travailler avec les associations pour promouvoir la vente de restauration sur place en partenariat avec les commerçants du marché.
- R10. Prévoir une réglementation générale applicable aux associations organisant des événements et manifestations ponctuelles (horaires limites, niveaux/intensité des bruits générés, zones d'implantation, aspects sécuritaires ...) afin de préserver au mieux la tranquillité des riverains et éviter les conflits.
- R11. Organiser des événements publics au sein du quartier en associant les acteurs locaux (associations, écoles, associations d'habitants) pour attirer et faire connaître le quartier aux habitants de la commune.

Faire savoir et inciter

- R12. Communiquer et rendre visible le projet et sa réalisation afin de le faire connaître. Montrer l'intérêt à venir se détendre dans le centre-bourg et encourager les déplacements doux, en insistant sur les bienfaits pour la santé et le bien-être. Communiquer autour du patrimoine naturel et bâti. Montrer qu'un changement de comportement en matière de déplacement sur la commune est salutaire et réalisable (indiquer les temps de trajet piétons, en vélos, marquer les difficultés, les centres d'intérêt, ...).



Vigilances

- o L'animation régulière et l'organisation de manifestations et d'événements dans le centre-bourg est un enjeu important dans le cadre de la recherche de convivialité. Malgré le projet et au-delà des aménagements prévus, une partie des habitants ne voient pas encore l'intérêt de venir dans le centre-bourg.
- o Le large espace piéton ainsi créé Place du Marché doit être suffisamment aménagé en mobilier et structures pour ne pas donner l'impression d'un espace vide peu utilisé qui serait peu attractif et limiterait les potentielles interactions sociales.
- o L'espace disponible au niveau du square pour l'installation de jeux est limité. Un choix devra être fait sur le type de jeux, les tranches d'âge concernées, tout en assurant la mixité dans leur usage.
- o La gestion des usages sur les différentes zones réaménagées est à prendre en compte. Une réflexion autour des aménagements doit être menée afin d'assurer un accès des plus jeunes comme des plus âgés, la mixité des usages, et en privilégiant les populations les plus vulnérables.
- o Valoriser le patrimoine bâti existant (église, croix, Monument aux Morts) et naturel par une signalisation spécifique et pédagogique.

BIBLIOGRAPHIE ENVIRONNEMENT SOCIAL

- Le capital social comme déterminant de la santé. Santé canada. 2003. Lien social\capital_social.pdf
- Healthy cities and the city planning process. Who. 1999. Lien social\Lien_sante_urba.pdf
- Social relationships and mortality risk : a meta-analytic review. Université de Brigham. 2010. Lien social\lien_social_mortalité.pdf
- Cohésion sociale et lien social. 2011. Lien social\LienSocial_Cohesion_sociale.pdf
- Combattre l'isolement social pour plus de cohésion et de fraternité. Avis du Conseil économique, social et environnemental (CESE). 2017. Disponible sur : <http://www.lecese.fr>
- Les déterminants sociaux de la santé : les faits. 2^{ième} édition. Sous la direction de R. Wilkinson et M. Marmot. OMS. 2004.
- Social capital and the built Environment : the importance of walkable neighborhoods. Leydean KM. Am J Public Health. 2003.
- Urbanisme et santé : un guide de l'OMS pour un urbanisme centré sur les habitants. H. Barton, C. Tsourou. Association internationale pour la promotion de la santé et du développement durable. 2004. Disponible sur : http://www.euro.who.int/_data/assets/pdf_file/0010/102106/E93982.pdf
- Agir pour un urbanisme favorable à la santé, concepts & outils » ; Guide EHESP/DGS, ROUÉ-LE GALL Anne, LE GALL Judith, POTELON Jean-Luc et CUZIN Ysaline, 2014.
- Evaluation d'Impact en santé. Proposition de préconisations pour les projets d'aménagement urbain. Des bases scientifiques au service des actions. ORS Provence-Alpes-Côte-D'azur, Ville de Marseille.2019.
- Cohésion sociale et lien social. Ce texte a été proposé dans le cadre du séminaire " Cohésion sociale : théories, méthodes et politiques ». Caroline Guibet-Lafaye. 2010.

SECURITE

(Déplacements, circulation, accidents, tranquillité)

Les accidents liés à la circulation routière sont les plus fréquents des accidents. Les groupes de population les plus exposés sont les jeunes et les enfants, les personnes âgées, et les personnes en situation de handicap. En la matière, les choix en matière d'urbanisme peuvent avoir des conséquences importantes dans l'aggravation ou la diminution des problèmes de sécurité dans l'espace public. Le sentiment de sécurité dans la rue joue également un rôle important sur l'environnement social. En effet, lorsque l'environnement est déplaisant voire inquiétant, les voitures sont davantage utilisées, ce qui nuit aux relations sociales. Les techniques visant à tempérer la circulation pour réduire la vitesse et donner la priorité aux piétons et cyclistes permettent de construire un environnement plus sûr, dans lequel la présence des groupes de population vulnérables (personnes âgées, enfants, personnes à mobilité réduite) est facilitée.

L'espace public est pour le piéton à la fois un lieu de déplacement et un lieu de séjour, suivant sa propre temporalité et son envie du moment. Indirectement, à travers l'espace public qui est proposé, ce n'est pas uniquement la **sécurité des déplacements** qui est en cause mais également le **sentiment de sûreté**. Un espace public dans lequel l'individu ne se sent pas en sécurité est un lieu qu'il fuit, avec les conséquences en termes de lien social et d'interactions sociales qui accompagnent cette fuite. Les liens entre la santé des populations et l'environnement social sont par ailleurs décrits dans la fiche précédente.

L'insécurité des piétons en milieu urbain touche plus particulièrement les personnes âgées. En 2014, selon l'Observatoire national interministériel de la sécurité routière (ONISR), 57 % des piétons tués avaient plus de 60 ans et 36 % des piétons blessés hospitalisés. Les plus jeunes sont également très concernés, les moins de 24 ans représentant un tiers des piétons blessés hospitalisés. Parmi eux, les enfants de 5-9 ans sont particulièrement à risque en tant que piétons et les enfants de 10-14 ans sont davantage concernés par les blessures en tant que cyclistes. Cependant, les piétons ne constituent pas le groupe de personnes les plus exposées. Ainsi, quand les piétons ont un risque 1,4 fois plus important qu'une personne en voiture de subir un accident, ce risque est 2,3 fois plus important pour un cycliste. Pour eux, la présence de zone à 30, d'intersections avec feux piétons, ou encore de dépose-minutes aux abords des écoles constituent des facteurs de protection, tandis que la présence d'obstacles visuels, tels que des véhicules stationnés sont au contraire des facteurs de risque.

Dans tous les cas, aucune équivoque n'existe quant au lien entre la vitesse, les accidents et leurs gravités, d'où la nécessité de réduire la vitesse du trafic motorisé.

Selon une étude du bureau de prévention des accidents de Québec, sur dix piétons renversés par une voiture, neuf survivent si la vitesse d'impact est de 30 km/h, mais seulement trois piétons survivent si elle est de 50 km/h et un seul survit à 60 km/h. Ainsi, apaiser la circulation pour augmenter la sécurité des personnes sur l'espace public est un enjeu de santé important dans le cadre d'un aménagement urbain. Pour se faire, les façons d'aménager les villes évoluent pour privilégier de plus faibles vitesses pour les voies de distribution (zones 30 km/h) ou les voies de desserte (zones 20 km/h ou zones de rencontre) et en séparant les flux là où les vitesses sont plus élevées. Les éléments d'évaluation, notamment sur la mise en place des zones à 30 mettent en évidence des effets positifs qui se matérialisent par une fréquence d'accidents moins élevée et une gravité moindre. De plus, la mise en place de ces zones a un effet sur les modes de déplacement utilisés, avec une diminution du nombre de voitures au profit des piétons et des cyclistes, plus nombreux.

Éléments du projet concerné : Rue du 8 mai 1945 (mairie), Place du Marché, square, Parvis de l'église

Les habitants de Migné-Auxances voient dans la sécurité un enjeu important du réaménagement : sécurité dans les déplacements au niveau du parvis de l'église, de la mairie où les trottoirs ne sont pas adaptés, ou encore pour traverser la place de l'église jusqu'à la bibliothèque ; mais également la sécurité des enfants confrontés au risque lié à la circulation et aux stationnements anarchiques sur la place de l'église, ou au niveau du Monument aux Morts. Le centre-bourg est un lieu de passage, avec une circulation globalement peu dense mais avec des pics à certains horaires. Pour les enfants notamment, la sécurité liée à l'accès à la rivière est également une problématique à prendre en compte dans le cadre du réaménagement du square et de l'île.

Définitions

Voie de distribution : rue classique (trottoirs et chaussée). Mixité de fonction, équilibre entre vie locale et circulation. Vitesse limitée à 50 km/h au maximum.

Voie de desserte : priorité à la vie locale plutôt qu'à la circulation. Fonctions mélangées. Voitures autorisées. Vitesses limitées à 30km/h au maximum.

Aire piétonne : priorité donnée aux piétons sur tous les véhicules, exceptés les tramways. Les véhicules autorisés, vélos compris, roulent à l'allure du pas (présence de véhicules motorisés exceptionnelle sur autorisation). Stationnement interdit sauf pour les vélos.

Zone de rencontre : zone ouverte à tous les modes de transport. Priorité donnée aux piétons sur tous les véhicules exceptés les tramways. Ils peuvent se déplacer sur toute la largeur de la voirie. Vitesse limitée à 20 km/h. Stationnement des véhicules motorisés possible que sur les espaces aménagés. Double sens cyclable généralisé (sauf cas particulier).

Zone à 30 : vitesse des véhicules limitée à 30 km/h avec aménagement spécifique et cohérent. Double sens cyclable généralisé (sauf cas particulier). En l'absence de passage piéton, les piétons peuvent traverser où ils le souhaitent tout en restant vigilants.

Impacts potentiels du projet sur la santé en lien avec la sécurité

<p>6 Amélioration de la sécurité des déplacements par la création d'une aire piétonne Place du Marché, au niveau du square par l'élargissement de la zone pour les piétons (rétrécissement de la voie de circulation, élargissement des trottoirs et platelage). Même constat avec la passerelle au-dessus de l'Auxance permettant une circulation piétonne sécurisée depuis le parking prévu derrière la mairie jusqu'à la Place du Marché.</p>	<p>4 La suppression des places de stationnement sur la Place du Marché et à proximité du parvis de l'église conduira à un report des stationnements vers d'autres zones du centre-bourg avec un risque de stationnements anarchiques et gênants provoquant une augmentation du risque d'accident et un risque de conflits avec les riverains concernés avec des conséquences négatives sur la sécurité et le sentiment de sécurité. Ce risque serait augmenté les jours de marché et d'événements et manifestations festifs.</p>
<p>6 Amélioration de la sécurité par rapport à la circulation routière Place du Marché par le dévoiement et le réaménagement de la zone de circulation de la rue du Centre en zone à 30, visant à limiter la vitesse et à accroître l'attention des automobilistes par rapport aux piétons et aux cyclistes.</p>	<p>3 Le projet visant à créer une ligne droite pour la circulation routière rue du Centre pourrait avoir des effets potentiels négatifs sur la sécurité (effets sur la vitesse de circulation).</p>
<p>6 La réorganisation ou l'organisation des stationnements Place du Marché aura un impact positif sur la sécurité des piétons, notamment des enfants, en délimitant précisément les endroits de stationnement et en préservant ainsi les autres zones de la place de la présence de voiture/circulation d'où une diminution du risque d'accident.</p>	<p>4 En supprimant le nombre de stationnement Place du Marché, risque de stationnement en dehors des places prévues et empiètement sur les zones réservées aux piétons de façon ponctuelle pour l'accès aux services sur la place ou par les riverains d'où un risque d'accidents.</p>
<p>6 Une amélioration sensible de la sécurité des déplacements piétons est attendue par la création d'une zone de rencontre au niveau de la mairie (En continuité du chemin descendant de la rue de la République à la rue du 8 mai 1945 jusqu'à la zone 30 de la Place du Marché) et d'une zone de rencontre au niveau du parvis de l'église, censée également marquer l'entrée dans le centre-bourg.</p>	<p>3 Un sentiment d'insécurité lié à la situation du Jardin de Curé : zone reculée, cachée. Possibilité de squat et de rassemblements.</p>
<p>6 Les aménagements sur l'île et le square doivent prendre en compte la problématique liée à l'accès à la rivière qui doit être sécurisé (aménagements spécifiques de type barrière de sécurité, accès en pente douce).</p>	

 **Note :** afin de prendre en compte l'intensité et la probabilité de survenue d'un impact potentiel, un score est estimé à partir de ces deux critères. Ce score va de 2 pour une faible intensité (1) et une survenue possible (1), à un score de 6 pour une intensité forte (3) et une survenue certaine (3).

Recommandations

Une circulation plus apaisée et sécurisante dans le centre-bourg

- R13. Place du Marché, mettre en place une zone à 30 en faisant attention à ne pas provoquer une baisse du sentiment de sécurité d'autres usagers (cyclistes avec les rétrécissements de voies par exemple).
- R14. Aménager une zone de rencontre au niveau du parvis de l'église et entre la mairie et la place du Marché (de la jonction du chemin menant à la rue de la République jusqu'à la zone 30 place du Marché).
- R15. Dans la zone 30, matérialiser le positionnement des différents modes de déplacements doux (piétons/vélos, skate, rollers, trottinettes) et éviter les voies mixtes, afin de préserver la sécurité des déplacements, notamment des piétons, et limiter les éventuels conflits d'usage.
- R16. Les jours de marché, prévoir des zones spécifiques pour les étals des commerçants tout en permettant une traversée sécurisée de la Place du Marché.

La sécurité dans l'usage des aménagements

- R17. Aménager les abords de l'Auxance (île et square) pour sécuriser l'accès des enfants (pente douce, protections).
- R18. Prévoir un affichage appelant l'attention des adultes sur la nécessité de surveiller les enfants et permettant aux adultes de savoir immédiatement à qui s'adresser s'ils sont témoins d'un problème survenant sur l'aire de jeux.
- R19. Utiliser des matériaux répondant aux normes en vigueur et limitant les risques de blessure aussi bien pour les modules que pour les sols (CF. normes AFNOR).
- R20. Organiser les espaces de manière à respecter des zones de sécurité pour leurs utilisateurs (distances entre module à respecter afin d'éviter toute interaction entre les jeux par le croisement des trajectoires des enfants qui les utilisent ...).
- R21. Faciliter l'accès aux personnes en situation de handicap (revêtements, stationnements, sanitaires, rampes d'accès, passerelle, accès aux services ...).

Un sentiment de sécurité à préserver

- R22. Prévoir des possibilités de fermeture des espaces notamment le soir/la nuit, afin de préserver la tranquillité des riverains par rapport au bruit et pour éviter les squats et altérer le sentiment de sécurité (jardin de curé, square).
- R23. Veiller à mettre en place un éclairage dans les espaces publics qui garantisse un niveau de sécurité dans les déplacements nocturnes ou pour l'utilisation des espaces publics en soirée tout en tenant compte des effets potentiels sur les résidences à proximité et favorisant la biodiversité.



Vigilances

- o Une incertitude sur les effets potentiels du projet sur la sécurité liée à l'accès à l'eau de la rivière, au niveau de l'île. Point soulevé au cours des entretiens et par le COTECH.
- o Le choix des matériaux pour le sol aura un impact important sur la sécurité des déplacements, notamment par rapport aux risques de chutes.
- o La largeur des aménagements (cheminements éventuels, passerelles ...) doit permettre des croisements faciles des différents modes de déplacement doux (y compris poussettes ou fauteuils roulants).

BIBLIOGRAPHIE SECURITE

- Apaisement de la circulation urbaine et la santé - Revue de la littérature. CCNPPS, Novembre 2011
- Espace public et civilité : réinventer un contrôle social ? Perspectives pour la France. Wyvekens, A. Lien social et Politiques, (57), 35–45. 2007.
- Piétons: sécurité, espace urbain et santé. Conclusions du groupe de travail du Forum International des Transports de l'OCDE. Véronique Feypell. Colloque Développer la marche en ville : mobilité, santé, sécurité du piéton. 2011.
- La zone de rencontre. Centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques (Certu). Accès Internet : certu.fr
- Evolution des « rues à vivre » dans quelques villes européennes. Conférence "Childstreet2005". Compte rendu Francine Loiseau. Amarcande pour le Certu. 2005.
- Pour un meilleur partage de l'espace public : les nouveaux réflexes. Fiche n°16. Grenoble Alpes Métropole. 2018.
- Voirie urbaine : guide d'aménagement. CEREMA. 2016.
- Hiérarchisation des voies urbaines et modération des vitesses. Enjeux et méthodologie. Direction territorial des territoires de l'Ain. 2013.
- Piétons : sécurité, espace urbain et santé. Rapport de recherche. Document de synthèse. Forum international des transports. OCDE. 2011.
- Apaisement de la circulation urbaine et santé. Revue de littérature. Centre de collaboration nationale sur les politiques publiques. Institut national de santé publique de Québec. Novembre 2011.
- La sécurité des déplacements dans la ville de demain. TECHNI.CITÉS n° 241. Certu. Décembre 2012.
- Evaluation d'Impact en santé. Proposition de préconisations pour les projets d'aménagement urbain. Des bases scientifiques au service des actions. ORS Provence-Alpes-Côte-D'azur, Ville de Marseille.2019.

MOBILITE

(Mobilités actives, activités physiques)

À l'image des interactions sociales, l'aménagement urbain peut avoir une influence sur la mobilité, la freiner ou l'encourager. Il constitue un des leviers importants pour encourager les populations à pratiquer une **activité physique** en développant par exemple des cheminements et des dispositifs incitant aux **mobilités douces** ou en accroissant le nombre d'espaces disponibles pour pratiquer une activité physique, notamment en accès libre. De plus l'attractivité du quartier, le sentiment de sécurité, la présence d'espaces verts et d'équipements gratuits favorisent et encouragent la mobilité active. De ce point de vue, le centre-bourg de Migné-Auxances bénéficie d'un environnement propice.

Des caractéristiques favorisent la marche à pied et la pratique du vélo. Ainsi, la « **marchabilité** » (« walkability ») d'un quartier s'estime à travers la diversité des équipements, de commerces et de services, le niveau de sécurité des déplacements, la présence d'espaces verts, mais également par la qualité de l'agencement urbain (propreté, sécurité des traversées de rues, largeur des trottoirs, revêtements des sols, éclairage, présence de bancs, toilettes, ombre ...). Pour les personnes âgées, certaines conditions agissent comme des freins à la mobilité. Il s'agit des revêtements de sols irréguliers (pavés, briques), rendus glissants par les intempéries, mal entretenus ou en mauvais état. C'est également le cas des trottoirs encombrés, des escaliers et marches, des rampes à forte pente ou en métal, des rues mal éclairées, et des espaces partagés avec d'autres utilisateurs de modes de déplacements actifs, tel que les cyclistes, les skateurs ... Pour les enfants et les adolescents, les facteurs favorisant l'activité physique à l'extérieur sont le fait d'être dans un environnement sécurisant notamment par rapport aux déplacements, une circulation apaisée, un environnement serein (sûr et bienveillant), la présence de parcs et espaces verts, des équipements sportifs et de loisirs adaptés à leur âge. Ces ressentis doivent également être partagés par les parents.

Depuis quelques décennies, une baisse constante de l'activité physique a été constatée parmi tous les groupes d'âge. Cette situation s'explique en grande partie par la mécanisation du travail et des tâches quotidiennes, par l'utilisation accrue des voitures, la sédentarisation du travail, et l'augmentation des loisirs inactifs (temps passé devant les écrans : télévision, ordinateur, etc.).

Finalement la part des déplacements à pieds ou à vélo est moindre. Selon l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), la **sédentarité** (manque d'activité physique) est considérée comme le quatrième facteur de risque de décès dans le monde (6 %). Elle serait la cause principale de 21 à 25 % des cancers du sein ou du colon, de 27 % des cas de diabète et d'environ 30 % des cas de cardiopathie ischémique. Chez l'enfant et l'adolescent, la sédentarité est un facteur de risque de surpoids et d'obésité. Ce sur risque est estimé à 30 % par rapport au surpoids, et à 40 % par rapport à l'obésité chez l'enfant de 5 ans. La pratique de l'activité physique au quotidien est bénéfique pour la santé et contribue à prévenir la survenue de nombreux troubles et maladies : baisse de 30 % de la mortalité prématurée, baisse d'environ 25 % du risque de cardiopathies, ainsi que du risque d'AVC, des risques de cancer du côlon, du sein et de l'endomètre, diminution de près de 60 % du risque de diabète de type 2, contrôle du poids, baisse de 10 % du risque de fracture ostéoporotique, et un fort impact sur la santé mentale (diminution de 30 % du risque de dépression et amélioration de la qualité du sommeil) avec des effets comparables aux traitements par antidépresseurs et anxiolytiques. S'il est possible de développer l'offre sportive, une amélioration de l'environnement urbain favorisant les mobilités actives, donc l'activité physique, sera bénéfique à tout public, mais particulièrement aux personnes les plus vulnérables, qui viennent majoritairement de milieux défavorisés, et vivant souvent dans des logements sans accès privé à l'extérieur.

Outre les effets dus à l'activité physique, les **mobilités actives**, ou l'écomobilité, génèrent moins ou pas d'émissions polluantes dans l'air, et moins de bruits, qui l'un comme l'autre sont défavorables à la santé. Enfin, elles ont un effet favorable sur les dépenses en énergie des ménages, contribuent à diminuer le nombre d'accidents liés à la circulation, permettent de réduire le nombre de stationnement nécessaire, tout en ayant un effet bénéfique sur les interactions sociales car elles multiplient les possibilités de rencontre.

Éléments du projet concerné : Centre-bourg

Si la question de la mobilité est abordée ici, plus spécifiquement en lien avec le réaménagement du centre-bourg, elle fait l'objet d'une réflexion globale au niveau de la commune de Migné-Auxances. L'objectif est en effet d'inscrire le centre-bourg dans une réflexion plus globale des déplacements. Ainsi dans le cadre du projet, la réflexion sur la mobilité, et la volonté de développer et d'encourager les modes de déplacements actifs prend en compte également les liens entre les différents quartiers ou pôles de la commune. Il s'agit de permettre aux habitants de se déplacer dans des conditions satisfaisantes en utilisant le plus possible des modes de déplacements alternatifs à la voiture.

Définitions

Mobilités actives : déplacements effectués sans apport d'énergie autre qu'humaine et par le seul effort physique de la personne qui se déplace (marche, vélo, trottinette, rollers, skateboard ...).

Activité physique : mouvements corporels produits par les muscles squelettiques, responsables d'une augmentation de la dépense énergétique.

Sédentarité : état dans lequel les mouvements sont réduits au minimum et la dépense énergétique proche de celle du repos

Marchabilité : potentiel piétonnier d'un milieu, mesure de la capacité d'un milieu à faciliter les déplacements utilitaires à pied.

Impacts potentiels du projet sur la santé en lien avec la mobilité

<p>6 La création de la zone piétonne Place du Marché, associée aux éléments facilitant des déplacements doux, tels que la passerelle au-dessus de l'Auxance, l'élargissement des trottoirs et le platelage au niveau au niveau du square, ainsi que les zones de rencontre rue du 8 mai 1945 et au niveau du parvis de l'église favorisent des modes de déplacement actifs au sein du quartier (marche à pied, vélo, trottinette, roller ...) et donc l'activité physique.</p>	<p>4 Les zones de rencontre ainsi que la zone piétonne pourraient être perçues par certains habitants peu sécurisant à cause des mélanges des usages. Les modes de déplacement tels que les vélos, les rollers ou les trottinettes peuvent générer des craintes notamment pour les personnes âgées pour lesquelles cela pourrait constituer un frein à la mobilité.</p>
<p>4 La réorganisation du stationnement dans le centre-bourg avec sa limitation en nombre sur la place du Marché pourrait limiter le recours à la voiture et inciter au recours à un mode de déplacement actif et à l'activité physique.</p>	<p>3 La réorganisation des stationnements et la suppression d'une partie d'entre eux Place du Marché peuvent constituer un frein à la mobilité en rendant l'accès au centre-bourg plus compliqué, pour certaines personnes ayant des difficultés de mobilité liées à une maladie chronique, à l'âge ou à un handicap.</p>
<p>4 L'aménagement d'un garage à vélos suffisamment important et couvert incite à la mobilité active.</p>	<p>4 Le manque de connexions piétonnes sécurisées avec les quartiers de la Comberie et du Porteau n'incite pas à la mobilité active.</p>
<p>3 La rénovation et la remise aux normes des toilettes dans le Jardin de Curé facilitent les déplacements piétons pour les personnes âgées, les malades chroniques ainsi que les personnes en situation de handicap. Ils ont également un effet sur les incivilités et l'hygiène.</p>	
<p>4 L'installation de jeux d'extérieur sur le square offre des opportunités de loisirs et la pratique d'activités physiques, aussi bien pour les enfants que pour les adultes.</p>	

 **Note :** afin de prendre en compte l'intensité et la probabilité de survenue d'un impact potentiel, un score est estimé à partir de ces deux critères. Ce score va de 2 pour une faible intensité (1) et une survenue possible (1), à un score de 6 pour une intensité forte (3) et une survenue certaine (3).

Recommandations

Une réflexion globale sur le stationnement dans le centre-bourg

- R24. Etudier le stationnement à l'échelle du centre-bourg pour mieux quantifier l'usage actuel, mettre en regard les destructions de stationnement et les possibilités de nouveaux emplacements disponibles en ayant estimé au préalable un rayon acceptable d'implantation.
- R25. Evaluer les flux de circulation pour déterminer les emplacements possibles de stationnement complémentaires à distance raisonnable du centre-bourg et ainsi combler une partie du déficit créé par la destruction de certaines places de parking sur la place du Marché.
- R26. Conserver des stationnements sur le « haut » de la place du Marché (nombre à définir par rapport à l'évaluation du nombre de places nécessaires).
- R27. Mettre en place un dispositif permettant de préserver des places de stationnement en nombre suffisant pour les riverains sur la place du Marché et qui restent disponibles les jours de marché ou de manifestations et événements festifs.
- R28. Etudier la faisabilité et l'intérêt de disposer de places de stationnement de type « dépose-minute » en amont des zones de rencontre du parvis de l'église et de la mairie ou des stationnements temporaires sur la Place du Marché.
- R29. Mettre en place un dispositif de prévention contre le stationnement illicite sur les trottoirs pour éviter d'entraver les cheminements piétons/cyclistes.
- R30. Communiquer largement auprès des habitants de la commune sur l'aménagement du quartier avec les nouvelles conditions de déplacement et la politique de stationnement, et les alternatives existantes.

Une utilisation des modes de déplacement doux en limitant les conflits d'usage

- R31. Préserver la sécurité des déplacements, notamment des piétons, et limiter les éventuels conflits d'usage entre les modes de déplacements doux en matérialisant leur positionnement respectif (piétons, vélos, rollers, trottinettes, skateboard...). Éviter autant que possible les voies mixtes piétons/autres modes, en particulier sur la place du Marché.
- R32. Au niveau de la passerelle reliant le parking de la mairie au square, prévoir des largeurs permettant le croisement des piétons ou cyclistes ainsi que le passage des fauteuils roulants, des poussettes et des déambulateurs.
- R33. Prévoir des affichages précisant les règles de circulation aux abords du centre-bourg. Mettre en place une signalisation facile à lire et à percevoir qui s'intègre bien dans l'environnement, et qui indique les possibilités de stationnement, y compris pour les modes de déplacement doux, les distances et les temps de déplacement à pieds et en vélos, les services et centres d'intérêt. Plusieurs types d'affichage sont à concevoir selon le lieu d'implantation : en entrée de commune (par exemple à l'entrée du quartier du Porteau, des Rocheaux ou Comberie, route de Poitiers/La République) ou aux abords du centre-bourg et dans le centre-bourg.
- R34. Avoir recours à des applications mobiles pour aider à se repérer, indiquer les directions, indiquer les centres d'intérêt, les chemins ...
- R35. Prévoir des stationnements vélos et trottinettes au sein du quartier permettant aux usagers de stationner leur équipement de manière sécurisée sans gêner l'utilisation de la zone piétonne de la Place du Marché.
- R36. Choisir des matériaux de revêtements adaptés à tous pour les cheminements doux et s'assurer de leur entretien (matériau limitant les risques de glissades et de chutes, facilitant la circulation des poussettes, fauteuils roulants, déambulateurs, rollers, vélos, etc.).
- R37. Prévoir des bancs et autres mobiliers de repos afin de permettre des pauses dans les déplacements piétons et ainsi les favoriser pour les personnes fragiles (séniors, femmes enceintes, personnes à mobilité réduite, malades chroniques).

Une intégration du centre-bourg dans le reste de la commune à étudier

- R38. En lien avec le réseau de chemins piétonniers et autres, connecter les accès piétons et modes de déplacement doux du centre-bourg.
- R39. Assurer un accès facile et identifié aux sanitaires pour encourager les déplacements piétons, notamment pour les personnes à mobilité réduite et les personnes âgées.

- R40. Concevoir un ou des parcours piétons adaptés à tous au sein du centre-bourg pour offrir la possibilité d'activités physiques régulières de proximité.
- R41. Mettre en place des itinéraires intégrant le centre-bourg (Cf. les deux itinéraires de découverte existants) et une signalétique adéquate (temps de marche nécessaire, nombre de pas, dénivelé, centres d'intérêt du patrimoine bâti ou naturel ...) rattachant le centre-bourg avec les autres centres d'intérêts (écoles, crèche, centre socio culturel, centre commercial, chemins piétons, départ de randonnée, jeux, bibliothèque, église, jardin de curé, zone de pique-nique, parc de la Comberie, city stade, boulodrome, services, monastère ...).
- R42. Etendre la zone de rencontre entre la Place du Marché et la mairie jusqu'au départ du chemin donnant accès à l'école de la République afin de permettre aux enfants d'accéder à l'école en sécurité à partir du parking de la mairie, mais également aux enfants passant par la Place du Marché.

Une incitation à l'activité physique au-delà des modes de déplacement

- R43. Installer des aires de jeux et équipements favorisant le développement des enfants de deux grands groupes d'âges (18 mois à 5 ans et 5 à 12 ans) pour lutter dès le plus jeune âge contre l'obésité.
- R44. Veiller à installer les mobiliers sportifs dans une zone un peu ombragée avec un accès à l'eau potable et un éclairage spécifique pour une utilisation en soirée ne générant toutefois pas de pollution lumineuse.
- R45. Communiquer sur la disponibilité d'autres équipements (city-stade, stade, boulodrome...) dans les autres espaces à proximité (signalétique et précision des temps de parcours) et inversement indiquer les jeux et activités disponibles dans le centre-bourg dans les autres espaces à proximité.



Vigilances

- La question du nombre de stationnements disponibles prévus par le projet est centrale, non seulement pour les riverains, mais également pour les utilisateurs des services disponibles. Une réflexion autour de stationnements spécifiquement réservés aux riverains devra avoir lieu. De même la question se pose plus largement pour ce qui est de la création de stationnements à proximité du centre-bourg, pour pallier la suppression de places sur la Place du Marché et hypothétiquement au niveau du parvis de l'église.
- L'espace disponible au niveau du square pour l'installation de jeux est limité. Un choix devra être fait sur le type de jeux, les tranches d'âge concernées, tout en assurant la mixité dans leur usage.
- Connecter le centre-bourg au reste de la commune et des centres d'intérêt, en ayant une réflexion autour des déplacements doux (connecter les chemins existants, construire un réseau piéton, avoir une réflexion globale sur la mobilité au sein de la commune, intégrer le projet dans une vision plus large englobant la commune).

BIBLIOGRAPHIE MOBILITE

- Un antidépresseur naturel. Bourdon M.-C. Article internet. <https://www.actualites.uqam.ca/2018/activite-physique-antidepresseur-naturel>.
- Activité physique. Contextes et effets sur la santé. Expertise collective. Synthèse et recommandations. Inserm. 2008.
- Activité physique. Mobilités actives au quotidien. Le rôle des collectivités. Réseau français des Villes-Santé de L'OMS. Presse de l'École des Hautes Etudes de Santé Publique. 2013.
- La mobilité des enfants à l'épreuve de la rue. Impacts de l'aménagement des zones 30 sur leurs comportements. Enfances familles générations. F. Huguenin-Richard. Conseil du développement de recherche sur la famille au Québec. 2010.
- Guide technique : aménagements en faveur des piétons et des cyclistes. Vélo Québec. 2009.
- Piétons: sécurité, espace urbain et santé. Conclusions du groupe de travail du Forum International des Transports de l'OCDE. Véronique Feypell. Colloque Développer la marche en ville : mobilité, santé, sécurité du piéton. 2011.
- La zone de rencontre. Centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques (Certu). Accès Internet : certu.fr
- Pour un meilleur partage de l'espace public : les nouveaux réflexes. Fiche n°16. Grenoble Alpes Métropole. 2018.
- Voirie urbaine : guide d'aménagement. CEREMA. 2016.
- Apaisement de la circulation urbaine et santé. Revue de littérature. Centre de collaboration nationale sur les politiques publiques. Institut national de santé publique de Québec. Novembre 2011.

CADRE DE VIE

(Bruit, environnement sonore)

Moins que le cadre de vie, c'est le **bruit** et l'environnement sonore qui ont été plus spécifiquement étudiés dans le cadre de l'EIS, même si des aspects relatifs aux allergies et aux îlots de chaleur seront rapidement abordés. Les sources du bruit sont nombreuses : circulation routière, transport ferroviaire, transport aérien, activités industrielles, travaux publics, construction mais également les événements culturels ou festifs, le voisinage, les loisirs ... Le bruit figure parmi les principales nuisances ressenties par les Français dans leur vie quotidienne et leur environnement de proximité. Il représente un enjeu important de santé publique, car il a de nombreuses conséquences néfastes sur la santé et le bien-être de l'être humain.

La principale source est constituée par la **circulation routière** dont l'impact diffère selon plusieurs déterminants. Ainsi, les sons issus de la circulation diminuent avec la distance, et dépendent du volume de voitures en circulation et du type de circulation (circulation fluide ou pulsée). Le type de véhicule, les comportements individuels (vitesse, style de conduite), les caractéristiques de la voirie (la pente, le type de revêtement) ainsi que les dispositifs de réduction de la vitesse (zones 30, zones de rencontre) sont des déterminants importants des volumes sonores engendrés par la circulation. Pour les deux derniers, qui concernent plus directement le réaménagement du centre-bourg, il est à noter que le revêtement de la chaussée peut avoir un effet sur les émissions sonores pour des vitesses inférieures à 50 km/h, bien que pour ces niveaux de vitesse, l'origine majoritaire du bruit est le bruit du moteur du véhicule. La réduction de la vitesse par l'installation de zones 30 ou de zones de rencontre conduit à une atténuation du bruit routier. Cette réduction a été estimée dans une fourchette de 1,4 dB(A) à 2,7 dB(A) pour les zones 30.

La gêne ressentie à cause du bruit a des répercussions sur la **santé physique et mentale**. Selon l'intensité et la durée d'exposition, le bruit a des conséquences sur l'audition (fatigue et perte auditive, acouphènes), mais il peut également avoir des effets extra-auditifs sur la santé. Le bruit peut avoir des conséquences sur la fréquence cardiaque et favoriser des troubles cardio-vasculaires (hypertension, infarctus, AVC).

En termes de santé mentale, chez les personnes anxiodépressives, le bruit peut accentuer la fréquence des plaintes somatiques et le stress. Enfin, il a des conséquences sur la qualité du sommeil. Les troubles du sommeil peuvent se traduire par une baisse de la vigilance ou une somnolence diurne d'où un risque accru d'accidents. Au-delà, une perturbation du sommeil peut entraîner des états anxiodépressifs, du stress, ou de l'agressivité.

Au regard des impacts du bruit sur la santé, **les enfants** constituent un groupe vulnérable. Outre les effets mentionnés précédemment, le bruit peut avoir des conséquences sur le développement cognitif et les apprentissages.

Éléments du projet concerné : Centre-bourg

Le centre-bourg bénéficie d'une situation qui l'expose peu aux sources de bruit élevé. La principale est la circulation routière, globalement peu importante, avec des niveaux plus élevés à certaines heures en fonction de l'activité liée aux services situés dans le centre-bourg. Le marché hebdomadaire le samedi matin, ainsi que les événements festifs constituent ensuite l'essentiel des sources de bruit, mentionnées par les riverains comme pouvant constituer une gêne occasionnelle acceptable. Deux objectifs du projet pourraient avoir un impact sur l'exposition au bruit : l'apaisement de la circulation pour un effet potentiellement positif et l'augmentation de la fréquentation liée à une meilleure attractivité pour un effet potentiellement négatif.

Définitions

Bruit : Phénomène physique qui engendre une sensation gênante ou désagréable. Bien qu'il soit mesurable, sa perception reste une sensation individuelle et subjective.

Gêne : « sensation de désagrément, de déplaisir, provoquée par un facteur de l'environnement dont l'individu ou le groupe reconnaît ou imagine le pouvoir d'affecter la santé » (OMS)

dB : l'intensité d'un bruit est mesurée en décibel, unité représentative du rapport entre la pression acoustique produite par le bruit mesuré et celle d'un bruit juste audible. Ce rapport pouvant varier dans des proportions très grandes, c'est son logarithme qui est utilisé. Le bruit se mesure sur une échelle allant de 0 à 130 décibels. 0 dB représentant le seuil d'audibilité et 130 le seuil de douleur. La plupart des sons de la vie courante sont compris entre 30 et 90 dB. La règle générale est que lorsque l'intensité d'un son double, son niveau s'élève de 3 dB. Cependant, pour l'oreille, c'est lorsque le niveau s'élève de 10 dB, qu'elle entend deux fois plus fort.

dB(A) : Le dB(A) est utilisé pour mesurer les bruits environnementaux. Il s'agit d'un décibel pondéré A qui reflète la manière dont l'oreille humaine entendrait et interpréterait le son qui est mesuré.

Recommandations OMS :

- **Bruit dû au trafic routier** : réduire les niveaux sonores à moins de 53 dB le jour et à moins de 45 dB la nuit.
- **Bruit dû aux loisirs** : l'exposition moyenne annuelle résultant de toutes les sources de bruit liées aux loisirs devrait être réduite à des niveaux sonores inférieurs à 70 dB. Pour l'exposition au bruit dû à un événement unique, il est recommandé de suivre la législation.

Impacts potentiels du projet sur la santé en lien avec le bruit et le cadre de vie

<p>6 La création de la zone piétonne, des zones de rencontre et de la zone 30, associées aux éléments facilitant des déplacements doux, tels que la passerelle au-dessus de l'Auxance, l'élargissement des trottoirs et le platelage au niveau du square devraient voir un effet positif sur le bruit en faisant diminuer la circulation, en diminuant la vitesse de circulation, et en proposant des revêtements de sols adaptés.</p>	<p>5 Le report des stationnements et éventuellement de la circulation vers d'autres zones pourraient avoir un impact négatif sur l'environnement sonore dans les zones concernées.</p>
<p>6 Les différents réaménagements (jeux, mobiliers urbains, mise en valeur du patrimoine, platelage, zone piétonne, création du Jardin de Curé, arbres...) vont avoir un impact positif sur le cadre de vie, ce qui participe à l'amélioration de la qualité de vie des habitants du centre-bourg et des utilisateurs des services.</p>	<p>3 L'attractivité du centre-bourg, potentiellement plus importante suite au réaménagement, risque d'entraîner l'augmentation de la fréquentation des lieux. Ceci générera probablement une augmentation des niveaux sonores au moins ponctuellement, (notamment au niveau de la Place du Marché), mais également en nocturne selon le type d'événements organisés.</p>
<p>2 La volonté de conforter et de développer le marché en offrant un espace public adapté offre l'accès à un service de proximité et à une alimentation régulière.</p>	<p>2 Risque d'augmentation du bruit lié au développement du marché avec l'installation des marchands tôt le samedi matin.</p>
<p>4 La destruction de bâtiments pour créer le jardin de curé aura un effet bénéfique par rapport aux îlots de chaleur.</p>	<p>4 La modification des revêtements de sol Place du Marché peut renforcer le phénomène d'îlot de chaleur.</p>
	<p>4 Risque d'augmentation des déchets, sur la Place du Marché ponctuellement les jours de marché et lors d'événements et manifestations organisés, au niveau du Jardin de Curé, mais surtout sur l'île avec la zone de pique-nique et sous les platelages, avec un risque supplémentaire de prolifération des rongeurs et de pollution de l'eau de la rivière.</p>
	<p>4 Risques d'allergies liées aux pollens, notamment chez les enfants et les personnes souffrant de maladies respiratoires en fonction des essences sélectionnées pour la création du Jardin de Curé, ainsi qu'au niveau du square, de l'île et de la Place du Marché.</p>

 **Note** : afin de prendre en compte l'intensité et la probabilité de survenue d'un impact potentiel, un score est estimé à partir de ces deux critères. Ce score va de 2 pour une faible intensité (1) et une survenue possible (1), à un score de 6 pour une intensité forte (3) et une survenue certaine (3).

Recommandations

L'environnement sonore

- R46. Sensibiliser les usagers des aménagements (jeux, tables de pique-nique ...) par de la signalétique sur la limitation des nuisances sonores liés aux regroupements de personnes.
- R47. Associer les habitants pour la composition des espaces verts extérieurs et notamment des équipements de loisirs pour ne pas créer de conflits entre usagers et riverains par rapport à la problématique du bruit.
- R48. Veiller à ce que les événements se terminent suffisamment tôt. Consultation des riverains pour fixer les horaires limites.
- R49. Veiller à limiter la puissance émettrice des chaînes d'amplification.

La gestion des déchets

- R50. Installer des poubelles sur l'ensemble des espaces publics et en assurer l'entretien afin d'éviter la dégradation de ces espaces et créer un sentiment de délabrement.
- R51. Assurer un entretien et une surveillance réguliers des espaces publics pour assurer une hygiène des lieux (rongeurs, déchets, etc.) et éviter la pollution de la rivière.
- R52. Prévoir des distributeurs de sacs à déjection pour les propriétaires d'animaux domestiques et communiquer sur ces équipements afin d'assurer la propreté des lieux.
- R53. Assurer un entretien des berges qui permettent un bon fonctionnement hydraulique tout en préservant les enjeux écologiques, et s'assurer de la propreté des lieux (notamment la gestion des déchets et du nettoyage au niveau des platelages).

Les ilots de chaleur

- R54. Recenser les bonnes pratiques en matière de choix de revêtements de sols et des autres conditions nécessaires afin de prévenir la formation d'ilots de chaleur urbains.
- R55. Planter des arbres à fort ombrage pour lutter contre les ilots de chaleur urbains tout en prenant en compte les effets possibles d'invasion par l'avifaune (présence d'étourneaux ou de pigeons).

Les allergies liées aux végétaux

- R56. Créer un répertoire sur les espèces végétales du site en étant attentif aux espèces allergisantes et en privilégiant les essences locales qui ont un lien avec la valeur historique du quartier.
- R57. Dans le Jardin de Curée notamment, diversifier les essences végétales (10 % de chaque) pour varier les pollens et éviter des pics de pollinisation. Choisir des espèces végétales à faible potentiel allergisant présentant des périodes de pollinisation décalées, non invasives.
- R58. Assurer l'esthétisme et la biodiversité dans les nouveaux espaces verts aménagés (square, île et Jardin de Curé), en diversifiant les ambiances végétales.

Autres aspects de l'amélioration du cadre de vie

- R59. Prévoir lors du réaménagement de la Place du Marché, des emplacements/zones correspondant aux besoins des commerçants dans le cadre de la tenue du marché hebdomadaire : accès, zone suffisamment grande, équipement technique (électricité, eau, éclairage, conteneurs poubelle ...) ...
- R60. Afin de valoriser le patrimoine bâti et naturel, prévoir des infographies adaptées et attractives, en y impliquant les habitants afin de les sensibiliser aux richesses culturelles et naturelles du centre-bourg.
- R61. Assurer un entretien des berges qui permette un bon fonctionnement hydraulique tout en préservant les enjeux écologiques.
- R62. Assurer un système permettant la gestion des eaux pluviales et des eaux de ruissèlement pour qu'elles ne dégradent pas la qualité des eaux du site.

Vigilances

- La question de l'éclairage public n'a pas été étudiée précisément. Elle devra faire l'objet d'une réflexion globale sur l'ensemble du projet afin d'établir plusieurs de ses aspects : intensité, hauteur, type d'éclairage, type de fonctionnement (horaires de fonctionnement, à déclenchement ...), prise en compte la pollution lumineuse et respect de la biodiversité.
- La problématique inondation est à prendre en compte dans le réaménagement du centre-bourg. La consultation d'un expert sur ces questions semble indiquée afin de délimiter la zone à risque. Différentes obligations sont à prendre en compte au moment du choix des matériaux à utiliser pour les aménagements ainsi que les questions liées à la circulation de l'eau en cas d'inondation. Faire en sorte que les aménagements et les modifications apportés à l'espace n'aggravent pas la situation en cas d'inondation (obstacles à la circulation de l'eau).

BIBLIOGRAPHIE CADRE DE VIE

- Lignes directrices relatives au bruit dans l'environnement dans la région européenne. Résumé d'orientation. OMS Europe. 2018.
- Environmental noise guidelines for the european region. OMS. 2018.
- Bruit et santé. Guide du CIDB. 2013.
- Bruit et santé. Effets biologiques et sanitaires du bruit. Comment lutter contre le bruit ? Agence française de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail (afsset). 2007.
- Lutte contre les îlots de chaleur urbains. Référentiel, conception et gestion des espaces publics. Grand Lyon. 2010.
- Rôle des îlots de chaleur urbains dans la surmortalité observée pendant les vagues de chaleur- Synthèse des études réalisées par l'Institut de veille sanitaire sur la vague de chaleur d'août 2003. Saint-Maurice. Institut de veille sanitaire. 2012.
- Conception écologique d'un espace public paysager. Guide méthodologique de conduite d'un projet. Plante et Cité. Ingénierie de la nature en ville. S. Larramendy, S. Huet, A. Micand, D. Provendier. 2014.
- Guide d'information végétation en ville. Réseau national de surveillance aérobiologique (RNSA), juin 2016.
- Eclairage du 21ème siècle et biodiversité Pour une meilleure prise en compte des externalités de l'éclairage extérieur sur notre environnement. Les cahiers de la biodiv' 2015 : Comprendre. Juillet 2015.

● Période des travaux

La mise en œuvre des travaux est une période à considérer avec attention car son impact potentiel sur la santé est non négligeable.

Dans le cadre du projet de réaménagement du centre-bourg, il est à prévoir que ce moment sera délicat à gérer tant son impact pourrait être important sur la qualité de vie des riverains, mais également des personnes ayant recours aux nombreux services disponibles, aux touristes et randonneurs ayant l'habitude de fréquenter les lieux, ainsi qu'aux enfants, personnes âgées et personnes à mobilité réduite pour lesquels l'accès au centre-bourg sera rendu difficile.

Ainsi, de nombreuses mesures d'accompagnement des travaux sont à prévoir pour limiter ces difficultés. Pour cela des documents de référence sont disponibles et peuvent être utilement consultés. La liste des mesures préconisées qui suit n'est pas exhaustive mais se veut être un point de départ à une réflexion plus large sur la prise en compte de l'impact de cette phase de travaux sur la santé et le bien-être des populations confrontées à la mise en œuvre des travaux.

Ainsi, sont à prendre en compte les impacts des travaux en termes de bruits, de pollution, de risques d'accidents, de modifications de la circulation, de stationnements ...

- Mener une concertation et informer sur les conséquences à attendre du chantier avant et pendant le chantier
- Informer des lieux, dates et caractéristiques du chantier
- Présenter des images de l'aménagement prévu
- Implanter un panneau de chantier avant le début des travaux
- Pendant le chantier communiquer pour l'orientation et l'information des usagers
- Adapter les horaires des travaux générant le plus de poussières et de bruit
- Mettre l'accent auprès des entreprises sur la préservation du patrimoine bâti et naturel
- Prévoir des zones de stationnement, y compris pour les véhicules liés au chantier
- Prévoir les conditions de circulation y compris les points d'accès au chantier pour les entreprises
- Prévoir des mesures de protection contre les bruits et les poussières
- Prévoir un plan de gestion des déchets
- Adapter la protection et la continuité des cheminements ou prévoir de les dévier (prévoir une signalétique)
- Expliquer et anticiper les jours où l'accessibilité ne peut être assurée

Cette liste est partielle. Pour plus d'informations, une liste de documents ressources :

- Pendant le chantier, la vie continue. Fiche n°09. Grenoble Alpes Métropole. 2016.
- Bruit des chantiers. Missions incombant aux acteurs d'une opération de construction pour limiter les nuisances. Les Guides du CNB n°4. Conseil national du bruit. 2013
- Déchets de chantier. Les réponses aux questions que vous vous posez. Fédération Française du Bâtiment. 2016.
- Poussières. Guide de bonnes pratiques en démolition. Institut national de recherche et de sécurité. 2017.
- Eco-Guide professionnel. Chantiers du bâtiment. Eco-conseil. 2001.
- Bruit et santé. Guide du CIDB. 2013.
- Bruit et santé. Effets biologiques et sanitaires du bruit. Comment lutter contre le bruit ? Agence française de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail (afsset). 2007.
- Lutte contre les îlots de chaleur urbains. Référentiel, conception et gestion des espaces publics. Grand Lyon. 2010.

● Quelques définitions et notions

Santé : La santé est un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité. (Source : OMS)

Déterminants de la santé : Facteurs définissables qui influencent l'état de santé, ou qui y sont associés. La santé publique se rapporte essentiellement aux interventions et aux activités de plaidoyer qui visent l'ensemble des déterminants de la santé modifiables, non seulement ceux liés aux actions sur les individus, tels les comportements en matière de santé et le mode de vie, mais également les facteurs tels que le revenu et le statut social, l'instruction, l'emploi et les conditions de travail, l'accès aux services de santé appropriés et l'environnement physique. Les déterminants de la santé interagissent entre eux et engendrent des conditions de vie qui influent sur la santé. (Source : Agence de la santé publique du Canada, 2007)

Bien-être : En son acception la plus large, le bien-être réside dans un sentiment général d'agrément, d'épanouissement que procure la pleine satisfaction des besoins du corps et/ou de l'esprit. (Source : Trésor de la Langue Française informatisé)

Satisfaction de vie : Manière dont les gens perçoivent globalement leur situation personnelle. Cela traduit le jugement rationnel, réfléchi, que les individus portent sur leur propre vie. En complément d'autres indicateurs objectifs, il montre comment les dimensions objectives du bien-être sont perçues par la population. (Source : Office fédérale de la statistique / Suisse)

Qualité de vie : La qualité de vie est un concept plurifactoriel (Leplège, 1999). Dans son sens le plus large, l'Organisation Mondiale de la Santé (1994, voir WHOQOL Group) la définit comme la « perception qu'a un individu de sa place dans l'existence, dans le contexte de la culture et du système de valeurs dans lesquelles il vit, en relation avec ses objectifs, ses attentes, ses normes et ses inquiétudes ». Cette définition englobe à la fois l'état somatique, l'autonomie physique, l'état psychologique, le fonctionnement psychologique, le bien-être, les interactions sociales, les activités professionnelles et les ressources économiques. (Source : <http://blogensante.fr/>)

Mobilité douce : La mobilité douce désigne un déplacement dont le moyen de locomotion a uniquement recours à la force musculaire, tels que la marche à pied ou le vélo, ce qui exclue les moyens motorisés. Ce terme de mobilité douce a tendance à être remplacé dans les années 2010 par le terme de « mobilité active » qui signifie que ces modes sont aussi bon pour la santé. (Source : <https://www.securite-routiere-az.fr/m/mobilite-douce/>)

Ilots de chaleur urbain (ICU) : L'îlot de chaleur urbain est un phénomène à l'échelle du climat local qui se caractérise par la différence de température, le plus généralement de la température d'air. Il est commun de parler d'îlots de chaleur urbains pour désigner une zone intra-urbaine dont la température de l'air ou de surface est plus élevée que dans les autres zones du même milieu urbain. L'enjeu le plus important de l'îlot de chaleur est relatif à un rafraîchissement nocturne des surfaces plus lent en été, qui provoque des températures ambiantes élevées durant la nuit. (sources : <https://www.ademe.fr> et <http://www.monclimatmasante.qc.ca>)

Résumé

Sous l'impulsion de l'ARS Nouvelle-Aquitaine, la municipalité de Migné-Auxances (86) a souhaité expérimenter la démarche d'évaluation d'impact sur la santé (EIS) à travers le projet de réhabilitation de son centre-bourg. En associant des élus au sein du pilotage de l'étude et en constituant comité technique d'évaluation dédié, le travail réalisé a permis de lister et caractériser les éventuels impacts positifs et négatifs du projet sur la santé des habitants et de proposer des recommandations pour minimiser les impacts négatifs ou maximiser ceux positifs.

Se basant sur l'avancement des hypothèses d'évolution du site et sur les marges de manœuvre encore possibles, l'EIS s'est concentrée sur l'étude des conséquences du projet, sur la partie liée aux « espaces de vie » en lien avec quatre déterminants spécifiques : les interactions sociales, la sécurité, la mobilité et l'environnement sonore. Un ensemble de travaux a été mené pour aboutir aux recommandations, notamment une revue de la littérature sur les thèmes choisis, un profil du territoire, l'avis d'experts intégrés dans le Comité technique d'évaluation, et des entretiens avec des habitants qui ont fait part des impacts sur la santé que le projet pourrait générer et sur les pistes d'améliorations envisageables.

Ainsi, les impacts potentiels sur la santé mis en évidence sont nombreux et parfois opposés, et les recommandations formulées par le comité technique d'évaluation permettra le plus possible de maximiser les effets positifs et de minimiser les effets négatifs, tout étant acceptables et réalistes.

Les suites prévues à ce travail s'inscrivent dans le suivi des recommandations qui feront l'objet d'un travail complémentaire à venir, en fonction du calendrier de mise en œuvre du projet.

POUR NOUS CITER

Pour nous citer : Evaluation d'impact sur la santé du projet de réaménagement du centre-bourg de Migné-Auxances. ORS NA avec la collaboration de la Municipalité de Migné-Auxances, l'ARS NA et l'IREPS NA. Synthèse, Février 2020, 32 p.

Février 2020



• **SIÈGE - BORDEAUX**
102 Bd Maréchal Juin
33000 BORDEAUX
05.56.56.99.60

• Antenne de LIMOGES
4 Avenue de la Révolution
87000 LIMOGES
05.55.32.03.01

• Antenne de POITIERS
203 Route de Gençay
86280 SAINT-BENOÎT
05.49.38.33.12

✉ contact@ors-na.org

🌐 www.ors-na.org